

Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles Formation des cadres sportifs

Discipline:

Gymnastique Artistique Masculine (GAM)

Niveau:

Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire :

Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness

Version 2.1 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 11/12/2019



ADEPS

Opérateur de formation FfG



^{*} Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène

Table des matières du guide méthodologique d'aide à la rédaction des cahiers de charges 2.0.

0	Introd	oduction du cahier des charges / référentiel de formation	9
1	DONN	NEES ADMINISTRATIVES	10
	1.1	Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	10
	1.2	Introduction générale de la formation	10
		Homologation et certification	
2		ERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONC	
_		ENCES REQUISES.	
	2.1 \	Vocation pédagogique	12
	2.1.1	, 33,	
	2.1	2.1.3.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM	
	2.1	Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM	
	2.1	2.1.3.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM	
		2.1.3.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR G	
	2.1	2.1.3.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORT	TF EDUCATEUR GAM
3	DESC	CRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FO	ORMATION 14
		Schéma de base d'organisation de la formation	
		Informations à fournir par l'opérateur de formation	
		Durée théorique pour chaque niveau de qualification	
		Test préliminaire ou probatoire à la formation	
		Documents administratifs à fournir par le candidat	
		Modalités d'inscription (préalable et définitive).	
		Droit de rétractation	
		Protection des données personnelles	
		Modalités diverses	
4 CD		ERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CON	
SP	ECIFIC		
	4.1.1	Place de la thématique dans le cursus du niveau de formation	
		11 0/1	22
		1.1 Resume	22
		1.3 Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales at	
	7.1.1.	apprentissages	22
	4.1.1.	1.4 Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / tr	ès élevés (**) 22
	4.1.1.	1.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation	23
		1.6 Méthodologie et supports de l'animation	
		1.7 Modalités d'évaluation	25
		1.8 Pondération et crédits	
			25
		1.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants _	
		1.11 Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale de	•
	4.1.2		
C	dCh_MSE	Ed_Ff <i>G_GAM_</i> V2.1 20191211	2 / 148



4.1.2.1	Résumé
4.1.2.2	Concepts / mots-clés
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des
	apprentissages
4.1.2.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation_
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de matériel
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
7.1.2.11	Diplomes, di evers, cel micarions domain di on à une dispense fordie da module de piem di on
4.2 Pla	ce de la thématique dans le cursus du niveau de formation3
4.2.1	CS_221_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol
4.2.1.1	Résumé
4.2.1.2	Concepts / mots-clés
4.2.1.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des
	apprentissages
4.2.1.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
4.2.1.5	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de matériel
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	CS_222_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons
	Résumé
	Concepts / mots-clés
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des
	apprentissages
4224	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
4227	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de materiel D'Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	CS_223_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux Résumé
	Concepts / mots-clés Dégultate d'Assuig d'Appropriagnes (DAA) / Compétences terminales ettenduse su terme des
4.2.3.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des
4004	apprentissages
	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation Pondération et crédits
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de matériel
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
4.2.3.11	l Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit



20191211

4.2.4	CS_224_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au saut
	Résumé
4.2.4.2	Concepts / mots-clés
4.2.4.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages
4244	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de matériel
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	CS_225_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles
	Résumé
	Concepts / mots-clés
4.2.5.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages
4.2.5.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de matériel
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	·
	CS_226_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe
	Résumé
	Concepts / mots-clés
4.2.0.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages
4.2.6.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
4.2.6.5	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
4.2.6.6	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
4.2.6.9	Normes d'encadrement et de matériel
4.2.6.10	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	CS_227_Apprentissage des gestes techniques au trampoline
	Résumé
	Concepts / mots-clés
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des
	apprentissages
4.2.7.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
4.2.7.5	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
4.2.7.6	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de matériel
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,



4.2.8	CS_228_Utilisation du tast-track dans la GAM
4.2.8.1	Résumé
4.2.8.2	Concepts / mots-clés
4.2.8.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages
4.2.8.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
	Normes d'encadrement et de matériel
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	C5_229_Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique
	Résumé
	Concepts / mots-clés
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages
	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
4.2.9.6	Méthodologie et supports de l'animation
4.2.9.7	Modalités d'évaluation
4.2.9.8	Pondération et crédits
4.2.9.9	Normes d'encadrement et de matériel
4.2.9.10	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit
	CS_2210_Réalisation d'un stage didactique et pédagogique
	L Résumé
	2 Concepts / mots-clés
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages
4 2 10 4	4Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
	5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	6 Méthodologie et supports de l'animation
	7 Modalités d'évaluation
	B Pondération et crédits
	2Nowe at the section and at the material
	10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants 11 Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein
4.2.10.1	droit
4.3 Pla	ce de la thématique dans le cursus du niveau de formation8
	CS_231_Biomécanique des éléments gymniques spécifiques à la gymnastique artistique
	Résumé
	Concepts / mots-clés
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des
	apprentissages
	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)
4.3.1.5	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation
	Méthodologie et supports de l'animation
4.3.1.7	Modalités d'évaluation
	Pondération et crédits
4.3.1.9	Normes d'encadrement et de matériel



20191211

4.3.1.10) Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants	88
4.3.1.11	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein	droit 88
4.3.2	CS_232_La préparation physique dans la gymnastique artistique	89
4.3.2.1	Résumé	89
	Concepts / mots-clés	89
4.3.2.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme apprentissages	e des
4.3.2.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)	
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation	
	Méthodologie et supports de l'animation	
	Modalités d'évaluation	
	Pondération et crédits	
	Normes d'encadrement et de matériel	
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants	
	l Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein	
	CS_233_Informations concernant les activités spécifiques intensives précoces	
	Résumé	
	Concepts / mots-clés	
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme	
1.0.0.0		94
4334	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)	
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation	
	Méthodologie et supports de l'animation	
	Modalités d'évaluation	
	Pondération et crédits	
	Normes d'encadrement et de matériel	
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants	98
4.4 Pla	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein ce de la thématique dans le cursus du niveau de formation	99
	Résumé	
4.4.1.2	Concepts / mots-clés	100
	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme apprentissages	e des 100
4.4.1.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)	100
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation	
	Méthodologie et supports de l'animation	
	Modalités d'évaluation	
	Pondération et crédits	
4.4.1.9	Normes d'encadrement et de matériel	103
	Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants	
	Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein	
4.5 Pla	ce de la thématique dans le cursus du niveau de formation	
4.5.1	CS_251_Comporement du moniteur et fairplay lors d'un championnat	106
4.5.1.1	Résumé	
	Concepts / mots-clés	
4.5.1.3	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme apprentissages	e des
4.5.1.4	Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)	
	Volumes horaires, charge de travail et modules de formation	
	Méthodologie et supports de l'animation	
	Modalités d'évaluation	
		6 / 148



	4.5	.1.8 Ponderation et crédits	109
		1.9 Normes d'encadrement et de matériel	
		1.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants	
		1.11 Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein c	
	4.6	Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation MSEd GAM	111
	4.7	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus MSEd G	AM
	4.8 disp	Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant d ositif de formation MSEd GAM	
		Tableau Synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale d ule de plein droit	
5. PE		FRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES GIQUES	116
	Prés	entation du stage didactique et pédagogique	_ 116
	5.1	Signalétiques	116
	5.2	3	
	5.3		
	5.4	Règles concernant les Maîtres de Stages du stage	
	5.5	Acceptation potentielle des Maîtres de Stages	
	5.6	Endroits et niveaux de Stages	_ 118
	5.7	Evaluation du stage et du cahier de stage	_ 119
6.	REFE	FRENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	120
	6.1	Délai d'organisation des évaluations	_ 120
	6.2	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	_ 120
Eva	aluatio	on pratique	120
		1 Présences au cours	
	6.2	.2 Autres modalités	
	6.3	Publicité des accès aux évaluations	121
	6.4	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	121
	6.5	Nombre de sessions d'évaluation	122
	6.6	Constitution du Jury d'évaluation	_ 123
	6.7	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)	_ 123
	6.8	Motivation du résultat en délibération	_ 124
	6.9	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	125
	6.10	Procédure de communication des résultats aux candidats	_ 125
		Recours et procédures	
7.		DITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).	
	7.1	Conformité des dossiers VAFE à introduire	
		Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	
	7.2		
	7.2		



7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	131
7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE	
7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE	
7.4 Entretien de VAFE	133
7.5 Frais de procédure pour une VAFE	133
7.6 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	
7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE?	
7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE?	
7.7 Analyse concernant la demande de VAFE	134
7.8 Décisions concernant la demande de VAFE	135
7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	135
7.9.2 Cours spécifiques:	
7.10 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"	136
8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	137
9 Annexes	138
9.1 Règlement de bonne conduite	138
9.2 Rapport de stage didactique et méthodologique	140

O Introduction du cahier des charges / référentiel de formation

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétaux sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

« Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :

- 1° Les champs de compétences;
- 2° Les modalités d'organisation;
- 3° Le programme et le contenu;
- 4° Les conditions d'accès:
- 5° Les modalités de l'évaluation;
- 6° Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants;
- 7° Les conditions de dispenses de modules de formation;
- 8° Les modalités de l'homologation des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

- 1. se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
- 2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
- 3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnait et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épicène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...



1 DONNEES ADMINISTRATIVES

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Opérateur de Formation :

Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness (FfG)

Siège social et administratif : Avenue de Roodebeek, 44 1030 Bruxelles

Tél: 02/234.38.38 Fax: 02/230.06.69 Email: <u>info@FfGym.be</u> Site web: <u>www.FfGym.be</u>

Coordinatrice Formation des Cadres:

Clémentine Castiaux Tél: 065/70.50.42

Email: Clementine.Castiaux@FfGym.be

1.2 Introduction générale de la formation

La FfGym est désignée par le Ministère des Sports comme délégataire comme opérateur de formation pour les brevets dans les disciplines gymniques. Les brevets ADEPS étant dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Le niveau de formation « Moniteur Sportif Initiateur » est un prérequis obligatoire pour accéder aux formations « Moniteur Sportif Educateur ».

<u>Préambule :</u>

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Educateur GAM mises en place à partir de 2020. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Types de formation :

La formation Moniteur Sportif Educateur GAM fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.



Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS:

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

1.3 Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Educateur GAM, est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation - voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet!

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification/homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES »: DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCES ET COMPETENCES REQUISES.

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 1 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1 Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à <u>vocation pédagogique</u> recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR: Animer à la pratique sportive

NB: Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cfr « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »). Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport - Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive
MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- o de <u>prérequis</u> : compétences préalables à la formation
- o du <u>profil de fonction</u>: capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- o du <u>public cible</u>: public à charge du cadre sportif
- o du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction
- o du <u>cadre d'autonomie et de responsabilité</u> : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- o Cadre institutionnel et législatif
- o Didactique et méthodologie
- o Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- o Aspects sécuritaires et préventifs
- o Ethique et déontologie



12 / 148

2.1.1 MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR

2.1.3.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur.
- Lauréat des cours spécifiques Moniteur Sportif Initiateur en GAM ou Niveau 1 en gymnastique artistique. Pour les candidats lauréat du Niveau 1 en gymnastique artistique, la réussite du module « Th 4 CS 1.4.1 Sécurité active et passive dans une salle de gymnastique » est un prérequis pour débuter la formation.
- Avoir 18 ans en début de formation.
- Les candidats doivent être en ordre de licence auprès de l'opérateur de formation pour toute inscription à une formation et durant toute la durée de celle-ci (stage compris).
 Si ce n'est pas le cas, ils doivent prendre une licence « Formation » auprès de l'opérateur de formation qui les couvre en responsabilité civile et pour les accidents corporels durant toute la durée de la formation (stage compris).
- o Avoir validé le module « Th4 une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif »

2.1.3.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM

- Fidéliser à une pratique sportive spécifique.
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive.
- Motiver au développement sportif complet.
- o Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives.
- o Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique.
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- O Détecter le niveau des pratiquants et le talent sportif.
- Orienter le talent sportif vers des structures adaptées.
- o S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif

2.1.3.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM

- o Gymnastes en phase de formation (correspondant au programme Jeunes de la FfG);
- Gymnastes en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline (correspondant au programme Div. 1-2 de la FfG)

2.1.3.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM

- o Clubs (équipes structurées, écoles de sport suivant le programme Jeunes et Div. 1-2 FfG).
- o Programmes ADEPS d'initiation sportive.

2.1.3.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR GAM

 Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

¹ Voir descripteurs génériques du CFC - Annexe 1ère - Moniteur Belge 15.05.2015



20191211

3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (les modalités d'organisation) et 4 (les conditions d'accès).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation

- La fréquence de la programmation des formations dépend du nombre de candidats potentiels dans la discipline concernée.
- Dès que la formation est programmée, toutes les informations (dates, lieux, horaire, etc..) ainsi que les modalités d'inscription sont publiées sur le site internet de l'opérateur de formation, ainsi que dans le magazine électronique de l'opérateur de formation.
- Dans la mesure des possibilités, l'opérateur de formation proposera une formule en internat à prix coûtant pour les personnes intéressées.
- Le nombre minimum de candidats est fixé à 6.
 Si ce nombre n'est pas atteint à la clôture des inscriptions, l'opérateur de formation se réserve le droit d'annuler la formation.
- Le nombre maximum de candidats est fixé à 30 afin de ne pas entraver le bon déroulement de la formation. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.
- o L'organisation de la formation s'effectue par modules identifiables.

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Pour pouvoir accéder à l'évaluation théorique, le candidat doit avoir été présent de manière active à minimum 80% de la charge présentielle prévue de la formation. La présence à certains modules est obligatoire pour pouvoir accéder aux évaluations, quel que soit le pourcentage total de présence. Ils sont identifiés de manière claire dans le chapitre 4 - Référentiel « Formation » : description du programme et du contenu des cours spécifiques.
- L'âge minimum pour accéder à la formation de Moniteur Sportif Educateur est de 18 ans en début de formation.
- Pour avoir accès à une formation spécifique de Moniteur Sportif Educateur GAM, vous devez être dans une des situations suivantes :
 - Etre breveté Moniteur Sportif Initiateur GAM et avoir réussi au préalable les cours généraux ADEPS de Moniteur Sportif Educateur (ou en avoir été dispensé par l'ADEPS via le processus de Validation d'Acquis d'Expérience/formation VAE/VAF) et avoir validé le module « Th4 une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif »
 - Etre breveté Niveau 1 en gymnastique artistique (avant réforme), avoir déjà réussi les cours généraux ADEPS des niveaux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur (ou en avoir été dispensé par l'ADEPS via le processus de Validation d'Acquis d'Expérience/formation VAE/VAF), avoir réussi le module « Th4 M1 CS 1.4.1 Sécurité active et passive dans une salle de gymnastique » et avoir validé le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif »

Toutes les informations concernant les cours généraux ADEPS (inscription, cours, examens, dispenses) sont disponibles sur le site www.adeps.be.

 Certaines dispenses partielles ou totales de cours spécifiques peuvent être obtenues suite à la décision de la Commission Pédagogique Mixte.



Pour ce faire, le candidat doit introduire un dossier complet à l'opérateur de formation permettant de juger de l'opportunité de cette demande de dispense (voir Chapitre 7 de ce cahier des charges).

- Le module de formation « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'AG Sport (brevet à vocation pédagogique).
 Concrètement, tout candidat à l'homologation / à la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'AG Sport de la FWB pourra valider ce module avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats inscrits aux formations à l'ADEPS et inversement. Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à la formation, et sans aucun but commercial. La politique de confidentialité de l'opérateur de formation est disponible sur son site et sur simple demande par mail au coordinateur de la Formation des Cadres.

3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- La durée théorique de la formation est de 64 heures en présentiel (présences aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine) et de 40 heures de stages didactiques et pédagogiques (évaluation continue).
- o Le nombre d'heures d'examen est équivalent à 4 heures.
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à 67 heures.
- o La charge théorique de travail totale, présentiel et non présentiel est estimée à 174 heures.
- Dans la section 4, le tableau synthèse "charge théorique de travail" reprend ces différents éléments

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

o L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

L'inscription à la formation spécifique choisie se fait ensuite selon les modalités prévues sur le site internet de l'opérateur de formation.

L'inscription sera définitive après avoir :

- o Renvoyé à l'opérateur de formation la fiche d'inscription ad-hoc dans les délais requis
- Renvoyé à l'opérateur de formation la preuve de la réussite des cours généraux de Moniteur Sportif Educateur organisés par l'ADEPS (ou la preuve d'une éventuelle dispense octroyée par l'ADEPS via la procédure de VAE/VAF).
- Satisfait au paiement des droits d'inscriptions à la formation dans les délais requis et au plus tard le jour de la séance préliminaire
- Satisfait au paiement de la licence « Formation » éventuelle dans les délais requis et au plus tard le jour de la séance préliminaire

Pour chaque formation, une séance préliminaire est organisée durant laquelle toutes les modalités du cursus complet sont explicitées aux candidats en formation.

Cette séance préliminaire a lieu en ouverture du premier module de cours prévu dans la formation.

Les candidats y reçoivent notamment leur Fiche individuelle de résultats.

Ils doivent garder précieusement cette fiche durant toute la durée de leur formation et la faire compléter et signer par le formateur après chaque module effectué.

Cette fiche peut être demandée par l'opérateur de formation à tout moment de la formation.

Cette fiche complétée devra être remise au coordinateur de la formation des cadres au moment des évaluations.

Elle fera partie du dossier final du candidat.

Le formateur/chargé de cours prendra également les présences lors des différents modules.

Lors de la séance préliminaire, les candidats doivent également signer un document dans lequel ils s'engagent à respecter le « Règlement de bonne conduite des formations » (à faire signer par les parents pour les candidats mineurs). Ce document se trouve au Chapitre 9 (Annexes) de ce cahier des charges.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des formations et sessions d'examens sont communiqués sur le site internet de l'opérateur de formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) sont communiqués sur le site internet de l'opérateur de formation.
- o Les procédures d'inscription sont explicitées sur le site internet de l'opérateur de formation.
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception. Un mail de confirmation et d'information concernant les paiements est envoyé au candidat.
- L'inscription définitive aux formations est conditionnée au paiement total des droits d'inscription ad hoc.
- Les critères d'accès aux évaluations sont l'âge, le paiement effectif des droits d'inscription, l'attestation de réussite des Cours Généraux Moniteur Sportif Educateur, la preuve (via la fiche individuelle) de 80% de présences aux cours spécifiques et la présence aux modules obligatoires.
- Les candidats doivent être en ordre de licence auprès de l'opérateur de formation pour toute inscription à une formation et durant toute la durée de celle-ci (stages compris).
 Si ce n'est pas le cas, ils doivent prendre une licence « Formation » auprès de l'opérateur de formation qui les couvre en responsabilité civile et pour les accidents corporels durant toute la durée de la formation (stages compris).

3.7 Droit de rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter de son inscription sans donner de motif et ce jusqu'à la veille de la séance préliminaire.

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'opérateur de formation. La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénué d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique au coordinateur de la Formation des cadres de l'opérateur de formation). La date de la poste et/ou du mail faisant foi.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur de formation remboursera les paiements reçus, hors frais de gestion et de dossier administratif en utilisant le même moyen de paiement que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale sauf si le candidat convient expressément d'un moyen différent.



3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE cours évaluations ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive,...
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- O Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Castiaux Clémentine

Coordinatrice Formation des Cadres Clementine.Castiaux@FfGym.be

3.9 Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MSEd. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - o Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2²
 - o Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1³
 - o Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B14
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

 $^{^4}$ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1 20191211



-

² Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

³ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁵ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Lors de la séance préliminaire, les candidats doivent également signer un document dans lequel ils s'engagent à respecter le « Règlement de bonne conduite des formations » (à faire signer par les parents pour les candidats mineurs). Ce document se trouve au Chapitre 9 (Annexes) de ce cahier des charges.

Exemples non exhaustifs:

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations,....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
- o ...

⁵ Voir « Charte - Vivons Sport » http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667.



4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Cette section répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités de l'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Les modules de formation au regard de chaque thématique de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous.

Tableau synoptique des Cours Généraux

<u>Thématique 1</u> Cadre institutionnel et législatif	
	CG 2.1.1. (1 hr) Statut juridique des clubs et des fédérations
	<u>CG 2.1.2. (1,5 hr)</u>
	Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à

<u>CG 2.1.3. (1,5 hr)</u>
Lutte contre le dopage :
entre prévention et
répression (1/2)

vocation pédagogique

<u>Thématique 2</u> Didactique et méthodologie

CG 2.2.1. (2 hrs)

Introduction à l'évaluation des facteurs de performance

Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif

CG 2.2.2. (4,5 hrs)

CG 2.2.3. (1,5 hrs)

Mon intervention au cours
d'un entraînement

<u>Thématique 3</u> Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

<u>CG 2.3.1. (2,5 hrs)</u>
Définition des facteurs de la performance sportive

CG 2.3.2. (4 hrs + 4 hrs TP*)

Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive

CG 2.3.3 (5 hrs)

La "machine humaine" à l'effort

CG 2.3.4. (3 hrs)

Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif

CG 2.3.5. (1 hr)

Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'athlète

Thématique 4

Aspects sécuritaires et préventifs

CG 2.4.1. (1,5 hrs)

Prévention des blessures du geste sportif

<u>Thématique 5</u>

Ethique et déontologie

CG 2.5.1. (1 hr)

Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes

module CG

module CG avec présence obligatoire

Prérequis à l'homologation / à la certification du niveau MS Ed Travaux pratiques sur base du module CG235

CG 2.3.2. (4 hrs)

Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive

Tableau synoptique des Cours Spécifiques

Thématique 1

Cadre institutionnel et législatif

CS 2.1.1. (1,5 hrs)

Règles du code de pointage et de la note D en GAM

CS 2.1.2. (2 hrs)

Organisation fédérale

Thématique 2

Didactique et méthodologie

CS 2.2.1. (6 hrs)

Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol

CS 2.2.2. (3 hrs)

Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons

CS 2.2.3. (3 hrs)

Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux

CS 2.2.4. (2 hrs)

Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au saut

CS 2.2.5. (6 hrs)

Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles

CS 2.2.6. (6 hrs)

Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe

CS 2.2.7. (12 hrs)

Apprentissage des gestes techniques au trampoline pour la *GAM*

CS 2.2.8. (12 hrs)

Utilisation du fast-track pour la GAM

CS 2.2.9. (2 hrs)

Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique

CS 2.2.10. <mark>(40 hrs)</mark>

Réalisation d'un stage didactique et pédagogique

Thématique 3

Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

CS 2.3.1. (3,5 hrs)

Biomécanique des éléments gymniques spécifiques à la gymnastique artistique

CS 2.3.2. (6 hrs)

La préparation physique dans la gymnastique artistique

CS 2.3.3. (3 hrs)

Informations concernant les activités spécifiques intensives précoces

Thématique 4

Aspects sécuritaires et préventifs

CS 2.4.2. (3 hrs)

Traumatologie en gymnastique artistique

<u>Thématique 5</u>

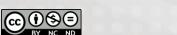
Ethique et déontologie

CS 2.5.1. (1 hr)

Le comportement du moniteur et le fairplay lors d'un championnat

> Module des Cours Spécifiques

Module des Cours Spécifiques avec présence obligatoire



4.1 Place de la thématique dans le cursus du niveau de formation

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre le profil du paysage gymnique francophone, belge et international.
- Se référer aux règles de base d'une activité sportive.
- Connaître les règles générales du code de pointage et savoir calculer une note D lors d'un championnat
- Connaître l'organisation générale de la fédération
- ...
- Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 5%
- Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2
- Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:
 - CS211_ Règles du code de pointage et de la note D en GAM
 - CS212_ Organisation fédérale

4.1.1 CS_211_Règles du code de pointage et de la note D en GAM

4.1.1.1 <u>Résumé</u>

L'objectif de ce module est de connaître les règles du code de pointage FIG GAM, d'être capable de calculer la note E d'une série gymnique et d'établir une note D sur les éléments de base (valeurs A et B) les plus courants à tous les agrès GAM.

4.1.1.2 Concepts / mots-clés

- Code de pointage GAM
- Notes D et E

4.1.1.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Maitriser les règles de la compétition en gymnastique artistique masculine (GAM)			٧	
Utiliser de manière efficiente les règles du code de pointage pour travailler les fondamentaux techniques d'un geste gymnique			٧	
Composer une note D sur les valeurs de base (A et B) du code FIG en GAM			٧	
Accéder aux informations sur l'organisation et la règlementation de la GAM en Wallonie et au niveau mondial			٧	

4.1.1.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG211	*
\	
1	

Code autre module CS	Liens
CS221	**
CS222	**
CS223	**
CS224	**
CS225	**
CS226	**
<i>C</i> 52210	**
CS231	**



4.1.1.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						
		Temps total de p	orésence e	n évaluation (hh:mm) :	00:10	
		Ten	nps total e	n présentiel (hh:mm) :	01:40	
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	01:30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:10	
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00	
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

23 / 148

4.1.1.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	٧	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	0	Séance de questions/réponses	v
Auto-formation, recherches personnelles	٧	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	٧	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	٧	Autre :	0	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	٧	Format électronique, digital, numérique	٧
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	٧	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.1.1.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.1.1.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 1 dans le cursus de formation : 5%
- o Pondération du module dans la thématique : 50%

4.1.1.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o Matériel:

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;
- Matériel de cours : tableau, projecteur, écran,...

4.1.1.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.1.1.11 <u>Diplômes, brevets, certifications</u> donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
- Brevet de juge FfG GAM Niveau 1, 2 en cours de validité

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
 CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1
 20191211



_

4.1.2 <u>CS_212_Organisation fédérale</u>

4.1.2.1 <u>Résumé</u>

L'objectif de ce module est d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation, les rôles et les missions de la Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness dans le paysage sportif francophone, belge et international.

4.1.2.2 Concepts / mots-clés

- FfG
- Paysage sportif gymnique

4.1.2.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaitre le fonctionnement global de la FfG			V	
Comprendre le fonctionnement de l'ASBL FfG : sa vision, ses missions		٧		
Connaitre les instances en interaction avec la FfG au niveau national : ADEPS, Gymfed, FRBG, COIB		٧		
Connaitre les instances en interaction avec la FfG au niveau international : FIG et UEG		٧		
Connaitre la structure interne de la FfG (services aux membres, clubs, provinces, les commissions techniques, le Haut Niveau et la Formation des Cadres)		٧		

4.1.2.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG211	**

Code autre module CS	Liens



4.1.2.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						
		Temps total de p	orésence e	n évaluation (hh:mm) :	00:05	
		Ten	nps total e	n présentiel (hh:mm) :	02:05	
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:05	
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

4.1.2.6 Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	٧	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible		Séance de questions/réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Autre :	0	Autre :	0

o Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	Format "papier" V		v
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.1.2.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre:	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.1.2.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 1 dans le cursus de formation : 5%
- o Pondération du module dans la thématique : 50%

4.1.2.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o Matériel:

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;
- Matériel de cours : tableau, projecteur, écran,...

4.1.2.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.1.2.11 <u>Diplômes, brevets, certifications⁷ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
 CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1
 20191211



-

4.2 <u>Place de la thématique dans le cursus du niveau de formation</u>

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Etre capable de mettre en œuvre les situations d'apprentissage des gestes techniques à tous les agrès GAM
- Etre capable de mettre en œuvre les situations d'apprentissage des gestes techniques au trampoline
- Maitriser les paramètres de l'organisation d'une saison gymnique d'un groupe de gymnastes GAM travaillant sur les programmes FfG Div. 1, 2 ou Jeunes
- Etre capable d'adapter les contenus de séances en fonction du public et du niveau rencontré

- ..

- Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 70%
- Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 10
- Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie »:
 - C5221_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol
 - C5222_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons
 - CS223_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux
 - CS224_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol
 - CS225_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles
 - CS226_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe
 - CS227_ Apprentissage des gestes techniques au trampoline pour la gymnastique artistique
 - CS228_Utilisation du fast-track dans la GAM
 - CS229_Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique
 - C52210_Réalisation d'un stage didactique et pédagogique

4.2.1 <u>CS_221_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol</u>

4.2.1.1 Résumé

L'objectif de ce module est de connaître l'analyse technique, les prérequis, les éducatifs d'apprentissage, la manipulation, l'aide et les parades spécifiques des éléments suivants : révision de l'ATR, du pont, flic avant, flic arrière, salto avant et de ses variantes, salto arrière et de ses variantes ; toutes les montées en force, les planches (Js écartées et jointes), souplesse avant, souplesse arrière, Valdez, les 3 écarts, les roulades arrières à l'ATR (1/2 tour, 1/1 tour, etc.), volte (1P, 2Ps), tempo, salto avant $\frac{1}{2}$ tour, volte salto avant, rondade fic salto arrière (groupé, carpé, tendu), salto arrière $\frac{1}{2}$ tour, vrille arrière, twist et salto latéral (groupé, carpé, tendu)

4.2.1.2 Concepts / mots-clés

- Analyse technique
- Préreguis
- Educatifs d'apprentissage

4.2.1.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation au sol pour des enfants qui se				\/
perfectionnent en gymnastique				V
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs				\/
nommés ci-dessus.				V
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs			V	
déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			V	
Préparer une séance au sol en fixant des objectifs et proposer une adaptation				\/
des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants				V

4.2.1.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	**
CG222	**
CG223	**
<i>CG</i> 231	**
CG233	*
CG234	**

Code autre module CS	Liens
CS211	**
CS222	**
CS223	**
CS224	**
CS225	**
CS226	**
CS231	**
C5232	**



4.2.1.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de _l	orésence e	en formation (hh:mm) :	06:00	
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						
Temps total en présentiel (hh:mm) :						
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	05:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00	
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	01:00*	Autre : - hh:mm	00:00	

^{*} En fonction de l'agrès tiré au sort

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

34 / 148

4.2.1.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

o Méthodologie:

Magistral	٧	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)		Ateliers (semi-) dirigés ;	v
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible		Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles			0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	0	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,		Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	٧	Autre :	0

o Mode diffusion :

 ${\it CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1}$

Exposé "tableau", projection, sans support	0	O Format "papier"		Format électronique, digital, numérique	0
Distribués / envoyés	0	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Notes personnelles du candidat V Autre :		0	Autre :	0	

4.2.1.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	٧	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes		Etudes de cas / mise en situation	
Démonstrations	0	Dossier / portfolio		Cahier de travail / d'exercices	
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.1.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 2 dans le cursus de formation : 70%
- o Pondération du module dans la thématique : 30% (*en fonction de l'agrès tiré au sort)

4.2.1.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o <u>Matériel</u>:

 Salle de gymnastique avec un praticable homologué FIG, un fast-track de minimum de 12m, une piste de tumbling arrivée en fosse (pleine ou à cubes), divers tapis de réception, mini-trampoline(s), tremplin(s) et plinthes

4.2.1.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.1.11 <u>Diplômes, brevets, certifications⁸ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1 20191211



-

4.2.2 <u>CS_222_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons</u>

4.2.2.1 Résumé

L'objectif de ce module est de connaître l'analyse technique, les prérequis, les éducatifs d'apprentissage, la manipulation, l'aide et les parades spécifiques des éléments suivants : préparation physique et technique du cercle, ciseaux A + préparation physique et technique des ciseaux

4.2.2.2 Concepts / mots-clés

- Analyse technique
- Préreguis
- Educatifs d'apprentissage

4.2.2.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation au cheval d'arçons pour des enfants				V
qui perfectionnent en gymnastique				•
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs				\ \/
nommés ci-dessus.				V
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs				
déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			V	
Préparer une séance au cheval d'arçons en fixant des objectifs et proposer une				\/
adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants				٧

4.2.2.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	**
CG222	**
CG223	**
CG231	**
CG233	*
CG234	**

Code autre	Liens
module CS	0.0,10
CS211	**
CS221	**
C5223	**
C5224	**
CS225	**
C5226	**
CS231	**
C5232	**



4.2.2.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						
Temps total en présentiel (hh:mm) :						
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00	
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	01:00*	Autre : - hh:mm	00:00	

^{*} En fonction de l'agrès tiré au sort

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm		Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00	
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

39 / 148

4.2.2.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	0	O Interactif / interdépendant / participatif		Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)		Ateliers (semi-) dirigés ;	v
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible		Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O PréAO: ppt, prezi, keynote, scenarii,		0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,		Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	٧	Autre :	0

o Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	0	Format électronique, digital, numérique	0
Distribués / envoyés	0	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Notes personnelles du candidat	٧	Autre :	0	Autre :	0

4.2.2.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	٧	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	٧
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.2.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 2 dans le cursus de formation : 70%
- o Pondération du module dans la thématique : 30% (*en fonction de l'agrès tiré au sort)

4.2.2.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o <u>Matériel:</u>

 Salle de gymnastique avec au minimum un cheval d'arçons homologué FIG, un cheval bas avec poignées amovibles et un champignon

4.2.2.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.2.11 <u>Diplômes, brevets, certifications⁹ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
 CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1
 20191211



42 / 148

-

4.2.3 <u>CS_223_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux</u>

4.2.3.1 Résumé

L'objectif de ce module est de connaître l'analyse technique, les prérequis, les éducatifs d'apprentissage, la manipulation, l'aide et les parades spécifiques des éléments suivants : révision de la préparation physique et technique des balancés avant et arrière ; préparation physique des éléments d'appuis (planche faciale, dorsale,...), ATR (toutes les préparations), sortie salto arrière tendu

4.2.3.2 Concepts / mots-clés

- Analyse technique
- Préreguis
- Educatifs d'apprentissages

4.2.3.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au</u> terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation aux anneaux pour des enfants qui se perfectionnent en gymnastique				٧
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes techniques nommés ci-dessus				٧
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			٧	
Préparer une séance aux anneaux en fixant des objectifs et proposer une adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants				٧

4.2.3.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	**
CG222	**
CG223	**
CG231	**
CG233	*
CG234	**

Code autre module CS	Liens
CS211	**
CS221	**
C5222	**
C5224	**
CS225	**
C5226	**
<i>C</i> 5231	**
<i>C</i> 5232	**



4.2.3.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de p	présence e	en formation (hh:mm) :	03:00	
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						
		Ten	nps total e	n présentiel (hh:mm) :	04:00	
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00	
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	01:00	Autre : - hh:mm	00:00	

^{*} En fonction de l'agrès tiré au sort

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

4.2.3.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	v
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	0	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	٧	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	0	Format électronique, digital, numérique	0
Distribués / envoyés	0	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Notes personnelles du candidat	٧	Autre :	0	Autre :	0

4.2.3.7 Modalités d'évaluation

• Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	٧	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes		Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.3.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 5 dans le cursus de formation : 70%
- o Pondération du module dans la thématique : 30% (*en fonction de l'agrès tiré au sort)

4.2.3.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o <u>Matériel:</u>

 Salle de gymnastique avec au minimum un portique anneaux homologué FIG et une paire d'anneaux pédagogiques

4.2.3.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

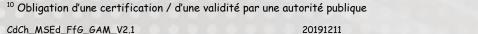
La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.3.11 <u>Diplômes, brevets, certifications¹⁰ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

47 / 148



_

⁽a) (b) (a)

4.2.4 CS_224_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au saut

4.2.4.1 Résumé

L'objectif de ce module est de connaître l'analyse technique, les prérequis, les éducatifs d'apprentissage, la manipulation, l'aide et les parades spécifiques des éléments suivants : révision de la course et de la lune, lune vrille, Tsukahara groupé et Tsukahara tendu.

4.2.4.2 Concepts / mots-clés

- Analyse technique
- Préreguis
- Educatifs d'apprentissage

4.2.4.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation au saut pour des enfants qui se perfectionnent en gymnastique				٧
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs nommés ci-dessus				V
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			٧	
Préparer une séance au saut en fixant des objectifs et proposer une adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants				٧

4.2.4.4 Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
<i>CG</i> 221	**
CG222	**
CG223	**
<i>CG</i> 231	**
<i>CG</i> 233	*
CG234	**

Code autre module CS	Liens
CS211	**
CS221	**
CS222	**
CS223	**
CS225	**
CS226	**
CS231	**
C5232	**



4.2.4.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de j	présence e	en formation (hh:mm) :	02:30
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					
		Ten	nps total e	n présentiel (hh:mm) :	03:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	02:30	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	01:00*	Autre : - hh:mm	00:00

^{*} En fonction de l'agrès tiré au sort

		Temps t	total en no	n présentiel (hh:mm) :	02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

4.2.4.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	٧
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	0	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	٧	Autre :	0

o Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	0	Format électronique, digital, numérique	0
Distribués / envoyés	0	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Notes personnelles du candidat	٧	Autre :	0	Autre :	0

4.2.4.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	٧	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	٧
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.4.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 2 dans le cursus de formation : 7%
- o Pondération du module dans la thématique : 30% (* en fonction de l'agrès tiré au sort)

4.2.4.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o Matériel:

 Salle de Gymnastique avec une table de saut homologuée FIG et matériel pédagogique pour le saut

4.2.4.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- o Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- o Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

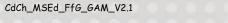
La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.4.11 Diplômes, brevets, certifications 11 donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

²⁰¹⁹¹²¹¹





52 / 148

¹¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

4.2.5 <u>CS_225_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles</u>

4.2.5.1 Résumé

L'objectif de ce module est de connaître l'analyse technique, les prérequis, les éducatifs d'apprentissage, la manipulation, l'aide et les parades spécifiques des éléments suivants : balancés en appui jusque l'ATR, valse avant et arrière, préparation appuis brachiaux (temps de ventre et variantes), éléments en suspension : moy groupé, grand tour, salto arrière groupé, tendu (en latéral).

4.2.5.2 Concepts / mots-clés

- Analyse technique
- Préreguis
- Educatifs d'apprentissage

4.2.5.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation aux barres parallèles pour des enfants qui se perfectionnent en gymnastique				٧
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs nommés ci-dessus				٧
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			٧	
Préparer une séance aux barres parallèles en fixant des objectifs et proposer une adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants				V

4.2.5.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	**
CG222	**
CG223	**
CG231	**
<i>CG</i> 233	*
CG234	**

Code autre module CS	Liens
CS211	**
CS221	**
C5222	**
CS223	**
C5224	**
<i>C</i> 5226	**
C5231	**
C5232	**



4.2.5.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de _l	orésence e	en formation (hh:mm) :	06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					
Temps total en présentiel (hh:mm) :					
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	05:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	01:00*	Autre : - hh:mm	00:00

^{*} En fonction de l'agrès tiré au sort

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

4.2.5.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	٧
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	0	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	٧	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	0	Format électronique, digital, numérique	0
Distribués / envoyés	0	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Notes personnelles du candidat	٧	Autre :	0	Autre :	0

4.2.5.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	٧	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	٧
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.5.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 2 dans le cursus de formation : 7%
- o Pondération du module dans la thématique : 30% (* en fonction de l'agrès tiré au sort)

4.2.5.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o <u>Matériel:</u>

Salle de Gymnastique avec au minimum une paire de barres parallèles homologuées
 FIG et une paire de petits porte-mains au sol



4.2.5.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.5.11 <u>Diplômes, brevets, certifications¹² donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

¹² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publiqueCdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.120191211



57 / 148

Ξ

4.2.6 <u>C5_226_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe</u>

4.2.6.1 <u>Résumé</u>

L'objectif de ce module est de connaître l'analyse technique, les prérequis, les éducatifs d'apprentissage, la manipulation, l'aide et les parades spécifiques des éléments suivants : révision des différentes prises, préparation physique et technique des grands tours, sortie salto arrière tendu ; prise d'élan à l'ATR, grand tour avant (rappel + technique 2 : descente en courbe), grand tour arrière, tour libre à l'ATR (prérequis pour Stadler), préparation aux éléments en prise cubitale, sortie salto avant tendu

4.2.6.2 Concepts / mots-clés

- Analyse technique
- Préreguis
- Educatifs d'apprentissage

4.2.6.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation à la barre fixe pour des enfants qui				V
se perfectionnent en gymnastique				V
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs				W
nommés ci-dessus				V
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs			W	
déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			V	
Préparer une séance à la barre fixe en fixant des objectifs et proposer une				V
adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants				V

4.2.6.4 Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	**
CG222	**
CG223	**
CG231	**
CG233	*
CG234	**

Code autre module CS	Liens
CS211	**
CS221	**
CS222	**
CS223	**
C5224	**
CS225	**
<i>C</i> 5231	**
C5232	**



4.2.6.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

Temps total de présence en formation (hh:mm) :							
	Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						
		Ten	nps total e	n présentiel (hh:mm) :	07:00		
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	05:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, – hh:mm	00:00		
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00		
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	01:00*	Autre : - hh:mm	00:00		

^{*} En fonction de l'agrès tiré au sort

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00	
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

59 / 148

4.2.6.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	٧
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	0	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	٧	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	0	Format électronique, digital, numérique	0
Distribués / envoyés	0	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Notes personnelles du candidat	٧	Autre :	0	Autre :	0

4.2.6.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	٧	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre:	0	Autre:	0	Autre:	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.6.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 2 dans le cursus de formation : 7%
- o Pondération du module dans la thématique : 30% (* en fonction de l'agrès tiré au sort)

4.2.6.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o Matériel:

 Salle de Gymnastique avec au minimum une barre fixe homologuée FIG et une barre fixe pédagoique

4.2.6.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.6.11 <u>Diplômes, brevets, certifications¹³ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
 CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1
 20191211



62 / 148

_

4.2.7 <u>CS_227_Apprentissage des gestes techniques au trampoline</u>

4.2.7.1 Résumé

L'objectif de ce module est de maîtriser l'analyse technique, les prérequis, les éducatifs d'apprentissage, la manipulation, l'aide et les parades spécifiques des éléments suivants : les principes de la part-méthode, courbettes, flic avant, flic arrière, Cody groupé, dos pull-over, Ball out, Cat Twist, Roller, Kaboom ATR, kaboom ¾ avant, kaboom demi-tour ATR, kaboom salto avant tendu, kaboom double salto arrière groupé, Craddle, Barani groupé, Barani carpé, Barani tendu, demi vrille arrière, vrille arrière, vrille avant, travail en sortie de toile.

Ce module est la continuité du module « CS_126 Construire et animer une séance d'initiation au trampoline » vu au niveau « Moniteur Sportif initiateur GAM »

4.2.7.2 Concepts / mots-clés

- Analyse technique
- Préreguis
- Educatifs d'apprentissage

4.2.7.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au</u> terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation au trampoline dans le but de préparer les éléments techniques aux agrès pour des enfants qui se perfectionnent en gymnastique				V
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs nommés ci-dessus		٧		
Préparer une séance en fixant des objectifs et proposer une adaptation des apprentissages en fonction de groupe de niveau de pratiquant / de chaque pratiquant		V		

4.2.7.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
<i>CG</i> 221	**
CG222	**
CG223	**
CG231	**
<i>CG</i> 233	**
CG234	**
CG241	*

Code autre module CS	Liens
CS211	**
CS221	**
CS222	**
C5223	**
CS224	**
CS225	**
CS226	**
CS231	**
C5232	**



4.2.7.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de p	orésence e	en formation (hh:mm) :	12:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) : Temps total en présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:25
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	08:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

4.2.7.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

o Méthodologie:

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Autre :	0	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	٧	Format électronique, digital, numérique	٧
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Abonnement à la plateforme FfGym-Vidéo	٧	Autre :	0	Autre :	0

4.2.7.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.7.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 5 dans le cursus de formation : 70%
- o Pondération du module dans la thématique : 15%

4.2.7.9 Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : 1 chargé de cours pour 24 candidats
 12 candidats par trampoline

o Matériel:

Trampoline(s) + tapis de parade

4.2.7.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.7.11 <u>Diplômes, brevets, certifications¹⁴ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
- Brevet ADEPS MSIn TR
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG TR

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
 CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1
 20191211



67 / 148

-

4.2.8 CS_228_Utilisation du fast-track dans la GAM

4.2.8.1 Résumé

L'objectif de ce module est de comprendre l'utilité du fast-track pour la préparation physique (exercices de gainage, d'alignement, etc.) et de la préparation acrobatique des éléments de base

4.2.8.2 Concepts / mots-clés

- Utilité du fast-track
- Préparations physique et acrobatique

4.2.8.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation acrobatique au fast-track pour des				V
enfants qui se perfectionnent en gymnastique				V
Démontrer efficacement les fondamentaux techniques des gestes sportifs repris				
dans le module C5221 « Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes				٧
techniques au sol »				
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs				
déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			V	
Préparer une séance au fast-track en fixant des objectifs et proposer une				V
adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants				٧

4.2.8.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	**
CG222	**
CG223	**
CG231	**
CG233	*
CG234	**

Code autre module CS	Liens
CS211	**
C5221	**
C5222	**
C5223	**
C5224	**
CS225	**
C5226	**
CS227	**
CS231	**
C5232	**



4.2.8.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de p	orésence e	en formation (hh:mm) :	02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) : Temps total en présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	00:10	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

4.2.8.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	v
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	0	PréAO: ppt, prezi, keynote, scenarii,		Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,		Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	٧	Autre :	0

o Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	0	Format électronique, digital, numérique	0
Distribués / envoyés	0	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Notes personnelles du candidat	V	Autre :	0	Autre :	0



4.2.8.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode :

QCM	0	Questions ouvertes		Etudes de cas / mise en situation	
Démonstrations	0	Dossier / portfolio		Cahier de travail / d'exercices	
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.8.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 2 dans le cursus de formation : 70%
- o Pondération du module dans la thématique : 5%

4.2.8.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 30 candidats

o Matériel:

 Salle de Gymnastique avec au minimum un fast-track de 12 m. Dans l'idéal, avec une arrivée en fosse.

4.2.8.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.8.11 <u>Diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
 CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1
 20191211



5

4.2.9 <u>CS_229_Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique</u>

4.2.9.1 <u>Résumé</u>

L'objectif de ce module est d'être capable de faire évoluer des séances sur une année gymnique en fonction de la progression des gymnastes et des objectifs fixés en prenant en compte les facteurs complémentaires de l'efficacité d'entrainement, les principes généraux de l'entrainement et les composantes de sa charge.

4.2.9.2 Concepts / mots-clés

- Faire évoluer
- Progression
- Objectifs
- Facteurs complémentaires

4.2.9.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer et construire une séance d'initiation, ponctuelle et sur une année				\/
gymnique, à des enfants qui se perfectionnent en gymnastique				V
Préparer une séance ou un groupe de séances en fixant des objectifs et proposer			V	
une adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants			V	
Préparer et construire une séance d'initiation afin de parvenir aux objectifs fixés			\/	
à moyen et long terme à des enfants qui se perfectionnent en gymnastique			V	

4.2.9.4 Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
<i>CG</i> 121	*
CG122	**

Code autre module CS	Liens
CS221	*
CS222	*
CS223	*
C5224	*
CS225	*
CS226	*



4.2.9.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de p	orésence e	en formation (hh:mm) :	02:00		
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :							
Temps total en présentiel (hh:mm) :							
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00		
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:10		
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00		

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm		02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00	
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

4.2.9.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

o Méthodologie:

Magistral	٧	V Interactif / interdépendant / participatif		Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)		Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible		Séance de questions/réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V PréAO: ppt, prezi, keynote, scenarii, V		٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,		Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Autre :	0	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	O Format "papier" V		Format électronique, digital, numérique	٧
Distribués / envoyés	٧	A télécharger		Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.2.9.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM		Questions ouvertes		Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.2.9.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 5 dans le cursus de formation : 70%
- o Pondération du module dans la thématique : 10%

4.2.9.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 50 candidats

o <u>Matériel</u>:

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;
- Matériel de cours : tableau, projecteur, écran

4.2.9.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.2.9.11 <u>Diplômes, brevets, certifications¹⁶ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

¹⁶ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1 20191211



77 / 148

-

4.2.10 CS_2210_Réalisation d'un stage didactique et pédagogique

4.2.10.1 Résumé

L'objectif de ce module est la mise en situation pratique de tous les apprentissages didactiques et pédagogiques acquis durant la formation.

4.2.10.2 Concepts / mots-clés

Mise en situation pratique

4.2.10.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

1	2	3	4
			V
			V
			V
	4		V
			V
			.,
			V
			V
		.,	
		V	
			.,
			V
			٧
			V

4.2.10.4 Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG212	**
CG221	**
CG222	**
CG223	**
<i>CG</i> 231	**
CG232	**
CG232	**
CG234	**
CG241	**

Code autre module CS	Liens
CS21.	**
C522.	**
C523.	**
CS241	**
CS251	**



4.2.10.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						
		Ten	ps total e	n présentiel (hh:mm) :	40:00	
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00	
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	40:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	20:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

79 / 148

20191211

4.2.10.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	0	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	٧	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	0	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	0	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	٧
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Autre :	0	Autre :	0

o Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	0	Format électronique, digital, numérique	٧
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	٧	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.2.10.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	0	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0	
SF Didactiques	٧	SF Méthodologiques	٧	SF Pédagogiques	٧	SE / Attitudes	٧	

■ Type d'évaluation :

- o formative -continue permanente et certificative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	0	Ecrite				0
Pratique s/ terrain	V	Remise	du	rapport	de	V
rranque s/ rerrain	\ \	stage				V

Mode :

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mise en situation	٧
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	٧	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 60% au module

4.2.10.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 2 dans le cursus de formation : 70%
- o Pondération du module dans la thématique : 40%

4.2.10.9 Normes d'encadrement et de matériel

o <u>Encadrement</u>: 1 seul maître de stage pour les 40 heures de stage

o Matériel:

Salle de gymnastique artistique masculine équipée

4.2.10.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- o Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters) et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les Maîtres de stage doivent être validés par l'opérateur de formation et doivent être en ordre d'affiliation auprès de la FfG.

4.2.10.11 Diplômes, brevets, certifications 17 donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Nivegu 3 FfG GAM

¹⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1 20191211



82 / 148

4.3 Place de la thématique dans le cursus du niveau de formation

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Etre capable de comprendre et de se référer aux principaux facteurs de base déterminants de l'activité gymnique: anatomie, biomécanique, physiologie, forces, renforcement musculaire, souplesse, actions musculaires,...
- Pouvoir utiliser les bases biomécaniques nécessaires à l'analyse des mouvements gymniques
- Comprendre la biomécanique (décomposition du mouvement, prérequis, éducatifs d'apprentissages,...) des éléments gymniques vus dans les modules de la thématique 2 « Didactique et méthodologie »
- Maitriser les principes de la préparation physique orientée vers la GAM
- Connaitre les notions de base de la psychologie sportive
- Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 15%
- Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 3
- Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :
 - CS231_Biomécaniques des éléments gymniques spécifiques à la gymnastique artistique
 - CS232_La préparation physique dans la gymnastique artistique
 - C5233_Informations concernant les activités spécifiques intensives précoces



4.3.1 <u>CS_231_Biomécanique des éléments gymniques spécifiques à la gymnastique artistique</u>

4.3.1.1 Résumé

L'objectif de ce module est de comprendre la biomécanique liée aux éléments spécifiques de la gymnastique artistique afin de comprendre les gestes techniques de cette discipline dans le but d'améliorer la performance tout en tenant compte du matériel gymnique et en minimisant les traumatismes

4.3.1.2 Concepts / mots-clés

- Gestes techniques
- Améliorer la performance
- Minimisant les traumatismes

4.3.1.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les notions physiques en lien avec la réalisation d'éléments gymniques			V	
Préparer une séance gymnique qui tient compte des bases physiques des mouvements gymniques en lien avec le niveau des pratiquants			٧	
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			V	

4.3.1.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	*
CG231	**
CG232	**
CG233	**

Code autre module CS	Liens
<i>C</i> S211	*
CS221	**
CS222	**
CS223	**
CS224	**
CS225	**
CS226	**
CS232	*



4.3.1.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					03:30
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					
Temps total en présentiel (hh:mm) :				n présentiel (hh:mm) :	04:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	03:30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens oraux - hh:mm	00:30	Autre : - hh:mm	00:00

		Temps t	total en no	n présentiel (hh:mm) :	04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

85 / 148

4.3.1.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	>
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	0	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Autre :	0	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	٧	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.3.1.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte:

Orale	٧	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.3.1.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 4 dans le cursus de formation : 15%
- o Pondération du module dans la thématique : 40%

4.3.1.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 50 candidats

o <u>Matériel</u>:

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;
- Matériel de cours : tableau, projecteur, écran

4.3.1.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- o Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- o Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.3.1.11 Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

¹⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1 20191211



4.3.2 <u>CS_232_La préparation physique dans la gymnastique artistique</u>

4.3.2.1 Résumé

L'objectif de ce module est de maitriser les contraintes de la préparation physique en gymnastique (croissance), les différents types de muscles et la structure des muscles striées, les régimes de contraction musculaire la distinction entre le renforcement musculaire et la musculation, la structure et la classification des exercices spécifiques de la préparation physique, la préparation physique sur trampoline et spécifique trampoline, la souplesse active, la méthode de développement en force-vitesse, la méthode de développement en endurance-force et le travail proprioceptif.

4.3.2.2 Concepts / mots-clés

- Contraintes PP
- Types et structures des muscles
- Contractions musculaires
- Différence entre musculation et renforcement musculaire

4.3.2.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au</u> terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaitre les notions anatomiques et physiologiques en lien avec la réalisation d'éléments gymniques			٧	
Préparer une séance gymnique qui tient compte des bases anatomiques et physiologiques des mouvements gymniques en lien avec le niveau des pratiquants			٧	
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			٧	
Préparer sa séance pour faire réaliser efficacement et en toute sécurité des exercices de renforcement musculaire spécifiques aux mouvements gymniques vus à la thématique 2 « Didactique et méthodologie »			V	

4.3.2.4 Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	*
CG231	*
CG232	*
CG233	*

Code autre module CS	Liens
CS221	**
CS222	**
C5223	**
C5224	**
CS225	**
CS226	**
CS229	**
C5231	**



4.3.2.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de p	orésence e	en formation (hh:mm) :	06:00	
		Temps total de p	orésence e	n évaluation (hh:mm) :	00:10	
	Temps total en présentiel (hh:mm) :					
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	05:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:10	
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					03:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	03:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

90 / 148

20191211

4.3.2.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	٧
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	٧	Autre :	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	٧	Autre :	0	Autre :	0

o Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	٧	Format électronique, digital, numérique	٧
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.3.2.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte :

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.3.2.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 3 dans le cursus de formation : 15%
- o Pondération du module dans la thématique : 40%

4.3.2.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 50 candidats

o <u>Matériel</u>:

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;
- Matériel de cours : tableau, projecteur, écran

4.3.2.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

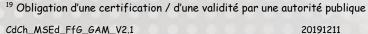
La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.3.2.11 <u>Diplômes, brevets, certifications¹⁹ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

²⁰¹⁹¹²¹¹





93 / 148

4.3.3 <u>CS_233_Informations concernant les activités spécifiques intensives précoces</u>

4.3.3.1 <u>Résumé</u>

Connaître les spécificités de la gymnastique artistique à haut niveau tels que le nombre d'heures d'entrainement, l'âge précoce des gymnastes et les répercussions de ces aspects sur le gymnaste. Comprendre l'impact psychologique d'un sport à maturité précoce sur les jeunes gymnastes

4.3.3.2 Concepts / mots-clés

- Spécificités de la gymnastique de haut niveau
- Répercussions sur le gymnaste

4.3.3.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les notions de base psychologique en lien avec la réalisation de la gymnastique de haut niveau			<	
Préparer une séance gymnique qui tient en compte l'aspect psychologique de l'entrainement en lien avec le niveau des pratiquants				٧
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive			٧	

4.3.3.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	*
<i>CG</i> 231	*
CG232	*
CG233	*

Code autre module CS	Liens
CS229	**
CS232	*



4.3.3.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de p	orésence e	en formation (hh:mm) :	03:00
		Temps total de p	résence e	n évaluation (hh:mm) :	00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

4.3.3.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	0	Séance de questions/réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Autre :	0	Autre :	0

o Mode diffusion:

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	٧	Format électronique, digital, numérique	v
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.3.3.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte :

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	V	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.3.3.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 3 dans le cursus de formation : 15%
- o Pondération du module dans la thématique : 20%

4.3.3.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 50 candidats

o <u>Matériel</u>:

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;
- Matériel de cours : tableau, projecteur, écran

4.3.3.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

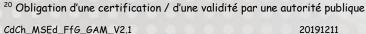
La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.3.3.11 <u>Diplômes, brevets, certifications²⁰ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

98 / 148



_

²⁰¹⁹¹²¹¹

4.4 Place de la thématique dans le cursus du niveau de formation

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Etre capable de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents dans les salles de gymnastique
- Etre capable de réagir en cas d'accident dans une salle de gymnastique
- Pouvoir gérer un groupe de pratiquants en toute sécurité lors d'activités gymniques

٠ ...

- Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 10%
- Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1
- Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :
 - CS241_ Traumatologie en gymnastique artistique

4.4.1 <u>CS_241_Traumatologie en gymnastique artistique</u>

4.4.1.1 Résumé

L'objectif de ce module est de se prendre connaissance des différentes pathologies spécifiques à la gymnastique artistique et de la biomécanique des blessures (causes de celles-ci).

4.4.1.2 Concepts / mots-clés

- Pathologies spécifiques
- Biomécanique des blessures

4.4.1.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable d'assurer la sécurité dans une salle de gymnastique			V	
Se positionner dans l'espace dont j'ai la gestion pour prévenir tout type d'accident			٧	
Pouvoir réagir efficacement en cas d'accident			٧	
Reconnaître les pathologies spécifiques à la gymnastique artistique		٧		
Elaborer des exercices / des tâches d'apprentissage en tenant compte des pathologies les plus courantes de la gymnastique artistique			٧	

4.4.1.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
<i>CG CG CG 24</i> 1	**

Code autre module CS	Liens
CS221	**
C5222	**
CS223	**
C5224	**
CS225	**
CS226	**
CS227	**
C5231	**
C5232	**
<i>C</i> 5233	**



4.4.1.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						
		Temps total de p	orésence e	n évaluation (hh:mm) :	00:15	
		Ten	nps total e	n présentiel (hh:mm) :	03:15	
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,) - hh:mm	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, – hh:mm	00:00	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15	
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	

	Temps total en non présentiel (hh:mm) :				
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) – hh:mm	00:00	Autre : hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

101 / 148

4.4.1.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

o Méthodologie:

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	0	Séance de questions/réponses	٧
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	٧	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Vidéos prises lors de la formation	0	Autre :	0

o Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	٧	Format électronique, digital, numérique	٧
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.4.1.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o sommative
- o critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte :

Orale	0	Ecrite	٧
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	٧	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre:	0	Autre :	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir minimum 50% au module et 60% à l'ensemble des thématiques

4.4.1.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 4 dans le cursus de formation : 10%
- o Pondération du module dans la thématique : 100%

4.4.1.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 50 candidats

o <u>Matériel</u>:

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;
- Matériel de cours : tableau, projecteur, écran,...

4.4.1.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters)
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.4.1.11 <u>Diplômes, brevets, certifications²¹ donnant droit à une dispense totale du module de</u> plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS niveau 2 GAM
- Brevet ADEPS niveau 3 GAM
- Master/licence en Education Physique
- Master/licence en kinésithérapie

Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
 CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1
 20191211



-

4.5 Place de la thématique dans le cursus du niveau de formation

Thématique 5 : Ethique et déontologie

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- D'agir en se référant aux règles de l'éthique du sport
- De se référer et de s'appuyer sur les moyens de la lutte contre le dopage et les assuétudes
- De connaître et respecter les règles d'éthique du code de pointage lors des championnats
- **-** ...
- Pondération de l'évaluation de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation : 0%
- Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1
- Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :
 - CS251_ Comportement du moniteur et fairplay lors d'un championnat

4.5.1 <u>CS_251_Comporement du moniteur et fairplay lors d'un championnat</u>

4.5.1.1 Résumé

L'objectif de ce module est de connaître les règles du code de pointage GAM se référant à l'éthique et au comportement du moniteur, de les appliquer et les faire respecter par ses gymnastes lors d'un championnat

4.5.1.2 Concepts / mots-clés

- Règles éthiques du code de pointage GAM
- Les appliquer
- Les faire respecter par ses gymnastes

4.5.1.3 <u>Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages</u>

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaitre les règles éthiques du code de pointage GAM concernant l'entraineur,			V	
les gymnastes et les juges			V	
Apprendre et faire respecter les règles éthiques aux gymnastes lors des			W	
entrainements et des championnats			V	
Leur inculquer le fair-play vis-à-vis des adversaires lors des championnats			V	_

4.5.1.4 <u>Liens entre modules de formation</u> - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG212	*
<i>CG</i> 213	*
<i>CG</i> 251	**

Code autre module CS	Liens
CS211	**



4.5.1.5 Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

		Temps total de p	orésence e	en formation (hh:mm) :	01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) : Temps total en présentiel (hh:mm) :					
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre:hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,) - hh:mm	00:00	Autre :hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

107 / 148

20191211

4.5.1.6 <u>Méthodologie et supports de l'animation</u>

o Méthodologie:

Magistral	0	Interactif / interdépendant / participatif	٧	Classe inversée	0
Outils "digital learning"	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-) dirigés ;	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mises en situation avec public cible	0	Séance de questions/réponses	0
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentation personnelle ;	0	Autre :	0

o Type de support de cours :

Syllabus "classique"	٧	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii,	٧	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	0	Livres, manuels, revues, articles,	0	Dossiers, portfolio,	0
Vidéos, clips, podcasts, MOOC,	0	Autre :	0	Autre :	0

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, sans support	0	Format "papier"	٧	Format électronique, digital, numérique	V
Distribués / envoyés	٧	A télécharger	0	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox,	0
Autre	0	Autre :	0	Autre :	0

4.5.1.7 Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	0	SF Techniques	0	SF Tactiques	0	SF Tactico-techniques	0
SF Didactiques	0	SF Méthodologiques	0	SF Pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

■ Type d'évaluation :

- o diagnostique / formative -continue -permanente / sommative / certificative
- o normative ou critériée

■ Forme d'évaluation :

• Contexte :

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/ terrain	0	Autre :	0

• Mode:

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mise en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Images à remettre dans l'ordre	0	Autre:	0	Autre :	0

• Critères d'évaluation :

Pas d'évaluation

4.5.1.8 Pondération et crédits

- o Pondération de la thématique 5 dans le cursus de formation : 0%
- o Pondération du module dans la thématique : 100%

4.5.1.9 Normes d'encadrement et de matériel

o Encadrement : 1 chargé de cours pour 50 candidats

o Matériel:

Local de cours suffisamment spacieux pour assurer la théorie;

Matériel de cours : tableau, projecteur, écran,...

4.5.1.10 Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Lors de tous les cours théoriques, didactiques et pratiques, les intervenants doivent faire preuve au minimum d'une des compétences spécifiques suivantes :

- o Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique (Bachelier ou Masters) et être reconnu comme expert.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique dans le champ d'intervention concerné.
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention concerné.

Les chargés de cours choisis pour intervenir lors des formations sont avalisés par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique de la FfG, désigner d'autres intervenants que ceux indiqués dans le cahier des charges. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.

4.5.1.11 Diplômes, brevets, certifications²² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Les dispenses concernant les Cours Spécifiques (CS) doivent être demandées auprès de l'opérateur de formation. Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

110 / 148

²² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1

²⁰¹⁹¹²¹¹

4.6 <u>Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation MSEd GAM</u>

	<u>Synthèse « charge théor</u>	rique de trav	ail »		
	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non- Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
보 다	CS211_Règles du code de pointage et de la note D en GAM	01:30	00:10	01:30	03:10
_	CS212_Organisation fédérale	02:00	00:05	02:00	04:05
	Th1_ Cadre institutionnel et législatif	03:30	00:15	03:30	07:15
	CS221_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol	07:00	00:10	04:00	11:10
	CS222_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons	03:00	00:10	04:00	07:10
	CS223_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux	03:00	00:10	02:00	05:10
	CS224_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au saut	02:30	00:10	02:00	04:40
4 ~	CS225_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles	06:00	00:10	04:00	10:10
μ "	CS226_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe	06:00	00:10	04:00	10:10
	CS227_Apprentissage des gestes techniques au trampoline pour la gymnastique artistique	12:00	00:25	08:00	20:25
	CS228_Utilisation du fast-track dans la GAM	02:00	00:10	01:00	03:10
	CS229_Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique	02:00	00:10	02:00	04:10
	CS228_Réalisation d'un stage didactique et pédagogique	00:00	40:00	20:00	60:00
	Th2_Didactique et méthodologie	43:30	41 : 45	51:00	136:15
	CS231_Biomécanique des éléments gymniques spécifiques à la gymnastique artistique	03:30	00:30	04:00	08:00
Ļκ	CS232_La préparation physique dans la gymnastique artistique	06:00	00:15	03:00	09:15
	CS233_Informations sur les activités spécifiques intensives précoces	03:00	00:15	02:00	05:15
Th3_	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	12:30	01:00	09:00	22:30
卡 4	CS241_Traumatologie en gymnastique artistique	03:00	00:15	03:00	06:15
	Th4_ Aspects sécuritaires et préventifs	03:00	00:15	03:00	06:15
두 따	CS251_Le comportement du moniteur et fairplay lors d'un championnat	01:00	00:00	00:00	01:00
	Th5_ Ethique et déontologie	01:00	00:00	00:00	01:00
	Charge théorique de travail totale	63:30	43:15	66:30	173:15

4.7 <u>Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</u> <u>MSEd GAM</u>

	Module (Code_Nom)	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
Thématique	CS211_Règles du code de pointage et de la note D en GAM	50 %	E 9/
1	CS212_Organisation fédérale	50 %	5 %
	CS221_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol	30 %*	
	CS222_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons	30 %*	
	CS223_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux	30 %*	
	CS224_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au saut	30 %*	
Thématique	CS225_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles	30 %*	70.9/
2	C5226_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe	30 %*	70 %
	CS227_Apprentissage des gestes techniques au trampoline pour la gymnastique artistique	15 %	
1	CS228_Utilisation du fast-track dans la GAM	5%	
1	CS229_Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique	10 %	
	CS2210_Réalisation d'un stage didactique et pédagogique	40 %	
	CS231_Biomécanique des éléments gymniques spécifiques à la gymnastique artistique	40 %	
Thématique 3	C5232_La préparation physique dans la gymnastique artistique	40 %	15 %
	CS233_Informations sur les activités spécifiques intensives précoces	20 %	
Thématique 4	CS241_Traumatologie en gymnastique artistique	100 %	10 %
Thématique 5	CS251_Le comportement du moniteur et fairplay lors d'un championnat	100 %	0 %

<u>Rmq</u>: En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

4.8 <u>Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction</u> <u>d'intervenant dans le dispositif de formation MSEd GAM</u>

	Module	Titres et qualifications	Expériences utiles
1 1	(Code_Nom) CS211_Règles du code de pointage et de la note D en GAM		
μ,	CS212_Organisation fédérale	Lors de tous les cours	théoriques, didactiques et
	CS221_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol		nts doivent faire preuve au des compétences
	C5222_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons		un brevet ADEPS spécifique
	CS223_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux	au minimum d'intervention expert.	équivalent au niveau et être reconnu comme
	C5224_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au saut	 Etre détenteur déducation physique 	d'un diplôme pédagogique en ue (Bachelier ou Masters) et
7 ~ ~ ~ ~ ~	CS225_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles		d'un diplôme pédagogique
Τ (CS226_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe	o Etre "expert" j	ntervention concerné. justifiant de connaissances pointues dans le domaine
	CS227_Apprentissage des gestes techniques au trampoline pour la gymnastique artistique		donner ponctuellement cours
	CS228_Utilisation du fast-track dans la GAM	Les chargés de cours cha	oisis pour intervenir lors des
	C5229_Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique	toujours, sur proposition	par la CPM. La CPM peut argumentée de la Direction
	CS2210_Réalisation d'un stage didactique et pédagogique	que ceux indiqués dans	signer d'autres intervenants le cahier des charges. Ils econnus comme « experts »
	CS231_Biomécanique des éléments gymniques spécifiques à la gymnastique artistique		es dispensées ou pouvant professionnelle probante.
٦ ع	C5232_La préparation physique dans la gymnastique artistique		doivent être validés par n et doivent être en ordre
	C5233_Informations sur les activités spécifiques intensives précoces	d'affiliation auprès de la f	
T 4	CS241_Traumatologie en gymnastique artistique		
Th C	CS251_Le comportement du moniteur et fairplay lors d'un championnat		

4.9 <u>Tableau Synthèse des diplômes, brevets, certifications²³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit</u>

	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications
규 1	CS211_Règles du code de pointage et de la note D en GAM	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM Brevet de juge FfG GAM Niveau 1, 2 en cours de validité
-	CS212_Organisation fédérale	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS221_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au sol	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS222_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au cheval d'arçons	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS223_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux anneaux	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS224_Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques au saut	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
Th 2	CS225_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques aux barres parallèles	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS226_ Mise en place d'apprentissages adaptés aux gestes techniques à la barre fixe	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS227_Apprentissage des gestes techniques au trampoline pour la gymnastique artistique	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM Brevet ADEPS MSIn FfG TR Brevet ADEPS Niveau 2 FfG TR
	CS228_Utilisation du fast-track dans la GAM	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS229_Planification d'une saison gymnique en gymnastique artistique	 Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM

 $^{^{23}}$ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1 20191211



	- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
	- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
didactique et pédagogique	- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
	- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
CS231 Diomácanique des áláments	- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
·	- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
	- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
artistique	- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
CS232_La préparation physique dans la	- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
gymnastique artistique	- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
	- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
CS233_Informations sur les activités	- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
spécifiques intensives précoces	- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
	- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
	- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
CS241_Traumatologie en gymnastique	- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
artistique	- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	- Master/licence en Education Physique
	- Master/licence en kinésithérapie
	- Brevet ADEPS aide-moniteur en gymnastique artistique
CS251_Le comportement du moniteur et	- Brevet ADEPS moniteur en gymnastique artistique
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- Brevet ADEPS Niveau 2 FfG GAM
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	- Brevet ADEPS Niveau 3 FfG GAM
	CS233_Informations sur les activités spécifiques intensives précoces CS241_Traumatologie en gymnastique

5. <u>REFERENTIEL FORMATION: DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES</u>

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités de l'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Le stage doit être <u>en adéquation parfaite avec le niveau de qualification</u> pour lequel le candidat a suivi une formation.

Présentation du stage didactique et pédagogique

- Le stage didactique et pédagogique peut démarrer <u>uniquement</u> après la réussite des examens théoriques et pratiques.
- Il doit être réalisé dans un délai maximum de 24 mois après l'annonce au candidat de la réussite de ses examens.
- o 40h de stage didactique et pédagogique doivent être réalisées.
- Dans ces 40h, le candidat peut effectuer <u>maximum</u> 10h d'observation préliminaire avant de prendre lui-même le groupe en mains (ce nombre d'heures sera décidé en concertation avec le Maître de stage)
- Le candidat doit prévenir le coordinateur de l'opérateur de formation du démarrage de son stage en lui communiquant au préalable :
 - o Le nom de son Maître de stage
 - o Le lieu de stage
 - Les dates et heures de stage
 - Le/les groupe(s) qu'il va encadrer
- o Lors de son stage, le candidat devra acquérir les capacités suivantes :
 - o prendre en mains un groupe du niveau technique requis (cf public-cible de la formation)
 - o mettre en pratique les méthodologies d'apprentissage qu'il a appris durant sa formation
 - o démontrer qu'il connait les règles de sécurité
 - o manipuler les gymnastes quand la situation d'apprentissage le nécessite
- Les prestations réalisées par le stagiaire lors du stage didactique sont réalisées à titre gracieux.
- Le stage didactique doit être effectué avec un Maître de stage repris dans la liste de l'opérateur de formation (voir point 5.2.). Si le candidat souhaite proposer un Maître de stage qui n'est pas dans cette liste, il devra fournir à l'opérateur de formation ses coordonnées, un bref CV et une copie de ses titres pédagogiques. Il ne pourra commencer son stage que quand/si la commission pédagogique mixte valide le choix de son Maître de stage.

5.1 Signalétiques

Une fois terminé, le dossier de stage complet doit être renvoyé à l'opérateur de formation dans un délai maximum de 24 mois après l'annonce de la réussite de ses examens pour que l'ensemble de la formation puisse être validée.



116 / 148

Adresse:

Fédération francophone de Gymnastique Avenue de Roodebeek 44 1030 Bruxelles

Le dossier de stage comprendra ces documents dûment complétés :

- o La fiche descriptive du stage
- Le carnet de stage
- Le rapport de stage

Dès réception de son dossier de stage, un accusé de réception sera transmis au candidat. Le stagiaire prendra néanmoins bien soin de garder une copie de son dossier de stage en cas de perte.

5.2 Carnet de stage

Fiche descriptive du stage didactique

Cette fiche descriptive devra être complétée avec :

- o L'intitulé complet de la formation (niveau, discipline, année)
- o Les coordonnées complètes du stagiaire
- o Les coordonnées complètes et niveau de qualification du Maître de Stage
- o Les coordonnées du lieu de stage
- Le domaine d'intervention du stage
- o Les dates et heures de stage
- o La description et le niveau du groupe encadré

Un modèle de fiche descriptive du stage didactique est disponible au Chapitre 9 (Annexes) de ce cahier des charges et en version informatique sur le site de l'opérateur de formation.

Carnet de stage

Le carnet de stage sera complété par le stagiaire et le Maître de stage au fur et à mesure du stage didactique :

Il contiendra au minimum:

- Le libellé, le contenu, les préparations et l'évaluation de toutes les séances réalisées
- o Les appréciations et évaluations (techniques et pédagogiques) du Maître de stage
- o Les actions correctives et remédiations proposées par le Maître de stage

Un modèle de carnet de stage est disponible au Chapitre 9 (Annexes) de ce cahier des charges et en version informatique sur le site de l'opérateur de formation.

5.3 Rapport de stage

A l'issue de son stage, le candidat rédigera un rapport de stage comprenant :

- Les objectifs atteints durant son stage
- Les difficultés rencontrées
- Une évaluation personnelle de ses points forts et de ses points faibles
- L'évaluation finale du Maître de stage (évaluation écrite + une note sur 20)

Un modèle de rapport de stage est disponible au Chapitre 9 (Annexes) de ce cahier des charges et en version informatique sur le site de l'opérateur de formation.

5.4Règles concernant les Maîtres de Stages du stage

- Une liste des Maîtres de stage (par discipline et par niveau de formation) est régulièrement mise à jour par l'opérateur de formation (après validation par la Commission Pédagogique Mixte) en fonction des qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants (voir point y relatif). C'est uniquement et exclusivement auprès de ces personnes que le candidat peut réaliser son stage.
- Cette liste des Maîtres de stage est disponible sur le site de l'opérateur de formation.
- Si le Maître de stage ne fait pas partie de la liste, une demande peut être faite auprès de l'opérateur de formation (voir point 5.)
- o Pendant le stage, le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- Le Maître de stage n'est pas obligé d'accepter la mission proposée.
- Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique.

5.5 Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- o Le Maître de stage doit être en ordre de licence auprès de l'opérateur de formation.
- o Il exerce cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Il offre des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- o Il intègre le stagiaire à l'équipe enseignante.
- Il encadre personnellement le (la) stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- o Il accomplit dans les meilleurs délais, les tâches administratives demandées par l'opérateur de formation dans le cadre de sa mission.
- o Il dialogue avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation chaque fois que nécessaire.
- Il accueille la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (opérateur de formation et/ou AG Sport).
- o Il implique activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Il communique régulièrement ses remarques et conseille le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite (carnet de stage).
- o Il complète et signe :
 - Le Carnet de stage du stagiaire
 - Le Rapport de stage du stagiaire
- o Il participe lui-même à d'éventuelles formations continues ou se tient au courant de l'évolution gymnique par rapport à sa formation de base.

5.6 Endroits et niveaux de Stages

- La confirmation d'autorisation de stage est donnée au stagiaire par l'opérateur de formation, le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.
- Le candidat doit réaliser son stage dans un des cadres d'intervention suivants :
 - club GAF ayant des groupes de Div. 1-2
 - stage fédéral GAF Haut Niveau



o L'entièreté du stage est à réaliser avec le même Maître de stage.

5.7 Evaluation du stage et du cahier de stage

- o L'évaluation du stage est effectuée par le Maître de Stage et représente 40% de la Thématique 2.
- Si le candidat n'a pas obtenu 60% à son stage didactique/pédagogique, il devra recommencer un stage de 20h avec le même maitre de stage. Sauf demande exceptionnelle, et avec l'accord de la Commission Pédagogique Mixte, le candidat pourra réaliser son stage avec un autre maître de stage. S'il n'obtient à nouveau pas 60%, le candidat est en échec et ne peut poursuivre sa formation.
- Les informations concernant le stage didactique et pédagogique se trouvent au point 4.2.8 (fiche type ECTS du stage) de ce cahier des charges.



6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 5 (les modalités de l'évaluation) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

6.1 <u>Délai d'organisation des évaluations</u>

Les sessions d'évaluation pour les candidats doivent s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Evaluation théorique

Pour pouvoir accéder à l'évaluation, le candidat doit avoir été présent de manière active à minimum 80% de la charge présentielle prévue dans la formation (hors stage).

S'il n'atteint pas ce minimum requis :

- Il ne pourra pas se présenter aux évaluations
- Sa formation ne sera <u>en aucun cas</u> remboursée par l'opérateur de formation

Important!

Certains modules sont OBLIGATOIRES pour pouvoir accéder aux évaluations et à l'homologation, quel que soit le pourcentage total de présence.

Ils sont identifiés de manière claire dans le tableau synoptique du Chapitre 4.

Si un candidat n'ayant pas atteint le pourcentage de présences requis lors d'une formation précédente souhaite néanmoins finaliser sa formation, il devra assister aux modules manquants lors d'une prochaine formation de ce type organisée par l'opérateur de formation (dans un délai de maximum 4 ans après sa première inscription à la formation).

Attention!

Il devra pour cela recommencer <u>toutes</u> les modalités d'inscription prévues au Chapitre 3 (y compris le paiement des modules manquants).

Evaluation pratique

Stage didactique et pédagogique

Pour pouvoir effectuer son stage didactique et pédagogique, le candidat doit avoir réussi au préalable l'évaluation théorique et avoir obtenu l'autorisation écrite de l'opérateur de formation. Ce stage doit être réalisé dans un délai maximum de 24 mois après l'annonce de la réussite de ses examens.

6.2.1 Présences au cours

Chaque heure de présence aux cours est comptabilisée.

- Lors de chaque module de cours, le formateur ou le coordinateur de la formation des cadres prend note des présences en début de cours.
- Lors de chaque module de cours, le candidat doit également faire signer par le formateur la case correspondante sur sa Fiche Individuelle de résultats (c'est un moyen pour lui de pouvoir prouver sa présence en cas de problème).



- O Une arrivée tardive sera notifiée comme une absence administrative d'1 heure.
- Dans le cas d'une absence pour maladie ou pour raisons exceptionnelles, un certificat médical ou une attestation officielle devra être fournie par le candidat. Si cette absence le met dans une situation telle qu'il n'atteint pas les 80% de présence requis pour participer aux évaluations théoriques, la légitimité du motif sera appréciée par l'opérateur de formation et son cas sera analysé par le Jury d'évaluation.

6.2.2 Autres modalités

Les évaluations théoriques (écrites et/ou orales) sont organisées à plusieurs moments de l'année en fonction des sessions de formations organisées dans les différentes disciplines et niveaux.

Les évaluations théoriques écrites peuvent éventuellement être organisées au même moment et au même endroit pour différentes disciplines et niveaux.

Les candidats sont alors regroupés dans un même local mais reçoivent un questionnaire d'examen spécifique à leur formation.

Tout cas de tricherie avérée lors des évaluations théoriques sera sanctionné par l'annulation de la totalité de l'épreuve en cours

6.3 Publicité des accès aux évaluations

- o Les dates, lieux et modalités des sessions d'évaluation théorique sont communiqués :
 - Sur le site internet de l'opérateur de formation
 - Dans le magazine électronique de l'opérateur de formation (envoyée à tous les clubs et disponible également en version téléchargeable sur le site de l'opérateur de formation)
- Les candidats désireux de participer à une session d'évaluation théorique doivent s'inscrire <u>au</u> <u>préalable</u> par email auprès du coordinateur de l'opérateur de formation en précisant :
 - La discipline et le niveau concerné
 - S'ils présentent une session complète ou uniquement certains modules (en cas de 2^{ème} session ou de dispense accordée via VAFE)

6.4 <u>Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations</u>

- Si un candidat inscrit à une session d'évaluation théorique ne peut se présenter pour maladie ou pour raisons exceptionnelles, il doit le signaler par email au coordinateur de la formation des cadres avant le début de la session d'évaluation.
 - Il doit ensuite renvoyer un certificat médical ou une attestation officielle au plus tard dans les 48h qui suivent la session d'évaluation.
 - Si cette absence le met dans une situation telle qu'il n'a pas l'occasion de présenter les 2 sessions d'examen auxquelles il a droit, la légitimité du motif sera appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle attestation de l'employeur faisant foi) et son cas sera analysé par le Jury d'évaluation.
- Si un candidat arrive tardivement à son évaluation théorique, il est admis à présenter l'évaluation MAIS son arrivée tardive sans motif légitime ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- o Toute épreuve commencée est considérée comme présentée et est évaluée.



6.5 Nombre de sessions d'évaluation

- L'opérateur de formation organise des évaluations théoriques (écrites et orales) à plusieurs moments de l'année en fonction des sessions de formations organisées dans les différentes disciplines et niveaux.
- Chaque candidat doit présenter et réussir son évaluation théorique <u>dans un délai de maximum 12</u> <u>mois après la fin de sa formation.</u>
- Chaque candidat a le droit de présenter <u>maximum 2 sessions d'examen</u> pour un même niveau de formation.
- Le candidat qui n'aurait pas satisfait aux exigences requises lors de la 1^{ère} session peut s'inscrire et se présenter à une 2^{ème} session.
 Il n'a par contre pas le droit de se présenter à une 3^{ème} session.
- Quand un candidat s'est inscrit par email à une session d'évaluation théorique et qu'il ne se présente pas sans motif valable, cette session est considérée comme présentée.
- Si un candidat inscrit à une 1ère session d'évaluation théorique ne peut se présenter pour maladie ou pour raisons exceptionnelles, qu'il a respecté les modalités prévues au point 6.2, et que la légitimité du motif a été acceptée par l'opérateur de formation et par le Jury d'évaluation, il peut se présenter à une prochaine session (qui sera donc considérée de nouveau comme sa 1ère session).
- O Si un candidat inscrit à une 2ème session d'évaluation théorique ne peut se présenter pour maladie ou pour raisons exceptionnelles, qu'il a respecté les modalités prévues au point 6.2, et que la légitimité du motif a été acceptée par l'opérateur de formation et par le Jury d'évaluation, il peut se présenter à une prochaine session (qui sera donc considérée de nouveau comme sa 2ème session).
- Les champs de compétences évalués durant l'évaluation théoriques sont repris dans le chapitre 4 « Référentiel « formation » : description du programme et du contenu de la formation » et concernent les matières vues au cours de la formation ou présentes dans les supports de cours donnés aux candidats.
- O Pour réussir l'évaluation théorique, le candidat doit :
 - Obtenir un minimum de 50% dans chaque module de la formation
 - Obtenir un minimum de 60% au total de l'ensemble des thématiques de la formation
 - Obtenir un minimum de 60% dans le module 'Stage didactique et pédagogique' de la Thématique 2

En cas d'échec, chaque module de l'examen en-dessous de 50% <u>devra</u> d'office être représenté en 2^{ème} session.

Par contre, le candidat aura la liberté de représenter ou pas les modules au-dessus de 50%.

 Lors d'une évaluation orale, afin d'obtenir une cohérence d'évaluation de la part de chaque jury, les exigences minimales de réussite sont répertoriées au sein d'un document remis à tout jury d'une évaluation orale (grille de critères, indicateurs précis et objectivables).



6.6 Constitution du Jury d'évaluation

Le Jury d'évaluation est constitué de différentes manières selon les disciplines et les niveaux de formations.

Peuvent faire partie du jury d'évaluation :

- La Direction Technique de l'opérateur de formation (avec voix délibérative)
- Le Coordinateur de la formation des cadres de l'opérateur de formation (avec voix délibérative)
- Minimum 1 chargé de cours de la formation concernée (avec voix délibérative)
- Du conseiller pédagogique ou d'un représentant de l'AG Sport (avec voix délibérative)
- D'un membre désigné par l'opérateur de formation en qualité d'observateur (sans voix délibérative)

Le principe de la constitution du Jury d'évaluation est avalisé par la Commission Pédagogique Mixte.

Afin de respecter les mêmes exigences d'évaluation, le Jury d'évaluation connait parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats.

6.7 <u>Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)</u>

Le Jury d'évaluation se réunit au minimum 3 fois par an pour délibérer.

Il se réunit valablement si au moins 3 personnes avec voix délibérative sont présentes.

Pour chaque réunion du Jury d'évaluation, un Président de jury est désigné parmi les membres présents. Le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération,....

Le coordinateur de la formation des cadres de l'opérateur de formation est désigné comme secrétaire.

Le rôle du Jury d'évaluation est de :

- 1) Valider la réussite de l'évaluation théorique (examen écrit et/ou oral) qui donne accès aux stages didactiques et pédagogiques
 - En cas de réussite d'un candidat en 1^{ère} ou en 2^{ème} session: lui donner officiellement accès aux stages didactiques et pédagogiques
 - En cas d'échec d'un candidat en 1ère session : lui donner accès à la 2ème session
 - En cas d'échec d'un candidat à l'issue de 2 sessions présentées: délibérer le candidat

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation théorique sera systématiquement délibéré.

- 2) Valider la réussite finale de la formation après la réalisation de l'ensemble des stages prévus (en fonction de la pondération prévue):
 - En cas de réussite d'un candidat : lui donner officiellement accès à l'homologation
 - En cas d'échec d'un candidat lors de son/ses stages : délibérer le candidat
- 3) Sur base du dossier présenté par l'opérateur de formation, apprécier la légitimité du motif :
 - D'une absence lors d'un module de la formation
 - → afin de valider les 80% de présence nécessaire à l'accès à l'évaluation théorique ou la présence aux modules obligatoires



- D'une absence lors d'une session d'examen théorique
 - → afin de valider l'accès à une nouvelle session éventuelle
- D'un délai supplémentaire pour la remise des rapports de stage didactique et pédagogique et/ou organisationnel

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération. Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations.

Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session (y compris les décisions favorables) sera obligatoirement <u>motivé</u> par une des phrases ci-dessous qui correspond à la délibération du jury d'évaluation.

Résultat de l'évaluation théorique :

- o Réussite de plein droit
- Réussite après délibération malgré une moyenne inférieure à 50 % dans un module l'échec ne met pas en péril la poursuite de la formation (stages à réaliser) et la réussite finale
- Réussite après délibération malgré une moyenne totale inférieure à 60 % l'échec ne met pas en péril la poursuite de la formation (stages à réaliser) et la réussite finale
- o Ajourné(e) en 1ère session : moyenne totale inférieure à 60 %
- o Ajourné(e) en 1ère session : moyenne inférieure à 50% dans un ou plusieurs modules
- Ajourné(e) en 1^{ère} session : moyenne totale inférieure à 60 % et moyenne inférieure à 50% dans un ou plusieurs modules
- o Ajourné(e) en 1ère session : absence non justifiée
- o Ajourné(e) en 1ère session : fraude à l'évaluation
- o Refusé(e) en 2ème session : moyenne totale inférieure à 60 %
- o Refusé(e) en 2ème session : moyenne inférieure à 50% dans un ou plusieurs modules
- Refusé(e) en 2^{ème} session : moyenne totale inférieure à 60 % et moyenne inférieure à 50% dans un ou plusieurs modules
- o Refusé(e) en 2^{ème} session : absence non justifiée
- Refusé(e) en 2^{ème} session : absence répétée même si justifiée
- o Refusé(e) en 2ème session : fraude à l'évaluation
- o Refusé(e) : pas de passage de l'évaluation théorique dans les 12 mois qui suivent la formation
- Refusé(e) : pas de 2^{ème} passage de l'évaluation théorique après un ajournement dans les 12 mois qui suivent la formation

Réussite finale de la formation après la réalisation des stages :

- o Réussite de plein droit
- o Réussite après délibération malgré une moyenne totale inférieure à 60 %
- Réussite après délibération malgré une moyenne inférieure à 60 % dans une des parties de la formation (évaluation théorique ou stage)
- Ajourné(e) après échec lors du stage pédagogique et didactique ou organisationnel/événementiel
- Refusé(e) car second échec lors du stage pédagogique et didactique ou organisationnel/événementiel
- Refusé(e): pas de remise du rapport dans les 24 mois qui suivent l'annonce de l'accès au stage didactique et pédagogique

6.9 <u>Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport</u>

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats

Résultats des évaluations théoriques

CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1

Dans un délai de <u>maximum 6 semaines</u> après le passage de son examen, le coordinateur de la formation des cadres de l'opérateur de formation communique les décisions du Jury d'évaluation à chaque candidat (par email):

- il l'informe des résultats de sa session d'évaluation théorique ;
- il lui communique le détail de ses points et le ou les contenus de la formation à éventuellement représenter ;
- il l'informe de la date de sa 2ème session éventuelle ;
- il lui explique son droit à un recours éventuel et la procédure à respecter lors d'un refus en $2^{\grave{e}^{me}}$ session.

Résultat final de la formation après la réalisation des stages

Après chaque réunion du Jury d'évaluation, le coordinateur de la formation des cadres de l'opérateur de formation communique les décisions du Jury d'évaluation à chaque candidat (par email) :

- il l'informe des résultats de ses stages et de la réussite finale éventuelle de sa formation ;
- il l'informe de l'échec éventuel de ses stages et de la possibilité (ou pas) de recommencer ses stages
- il lui explique son droit à un recours éventuel et la procédure à respecter lors d'un refus en 2ème session

Les réussites finales des formations sont également publiées sur le site de l'opérateur de formation (sans mention des points obtenus).



125 / 148

6.11 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury²⁴ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- o un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours
- o le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- o un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

²⁴ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.



CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1

126 / 148

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).



7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences <u>et</u> des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. La demande sera donc d'office refusée.

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 <u>Valorisation des Acquis de Formation (VAF)</u>

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification²⁵ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un

²⁵ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus CdCh_MSEd_FfG_GAM_V2.1 20191211 128 / 148

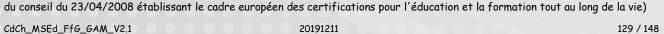


opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur GAF en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - Mail et Tél/Gsm.
 - o la discipline
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),
- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté: brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,.... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse dès plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.



d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et



- Tableau à compléter.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*

20191211

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- Conditions de recevabilité pour une VAE :
 - 1) Etre titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense totale) des Cours Généraux (du niveau concerné par la demande) délivrée par l'ADEPS
 - 2) Etre titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense) du module « 1ers soins en milieu sportif » délivrée par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (LFBS)
 - 3) Etre affilié à la Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness
 - 4) Etre en règle avec les frais de procédure
 - 5) Justifier un nombre d'heures d'expériences pratiques avérées en relation étroite avec le champ de compétences visées. Un minimum de 1000 heures d'expériences pouvant être justifiées dans le niveau de compétence de ce niveau de formation est exigé.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité
- Tableau à compléter (voir infra).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.



- Tableau à compléter

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)

Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement –	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions /	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté,	Docs annexés*
	fonction)					(5)	activités	Si oui, précisez	
	1								

BY NC ND

20191211

7.4 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte;
 - de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE;
 - de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
 - Une épreuve intégrée peut être demandée au demandeur lors de l'entretien VAFE
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures sont demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE. Pour la formation MS Initiateur GAF, les frais de procédure VAFE s'élèvent à :

Diplôme sollicité	Analyse du dossier VAFE	Organisation de l'entretien VAFE (et épreuve intégrée si nécessaire)
MS Educateur GAM	50€	100€

- Les paiements sont à effectuer sur le compte de l'opérateur de formation en y mentionnant « Nom Prénom Demande de VAFE »
- Le premier paiement pour l'analyse du dossier VAFE est à effectuer dans les 10 jours ouvrables calendrier qui suivent l'envoi de l'accusé de réception par le coordinateur de l'opérateur de formation
- Le deuxième paiement pour l'organisation de l'entretien VAFE devra être effectué dans les 10 jours ouvrables calendrier qui suivent la décision par la Commission Pédagogique Mixte d'organiser celui-ci avec possibilité d'épreuve intégrée via un mail envoyé par le coordinateur de la Formation des Cadres.
- Passé ces délais, la demande de VAFE sera jugée irrecevable

7.6 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation.

Opérateur de Formation :

Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness (FfG)

Siège social et administratif : Avenue de Roodebeek, 44 1030 Bruxelles

Tél: 02/234.38.38 Fax: 02/230.06.69 Email: <u>info@FfGym.be</u> Site web: <u>www.FfGym.be</u>

Coordinatrice Formation des Cadres:

Clémentine Castiaux Tél: 065/70.50.42

Email: Clementine.Castiaux@FfGym.be

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.



Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (<u>www.sport-adeps.be</u>).

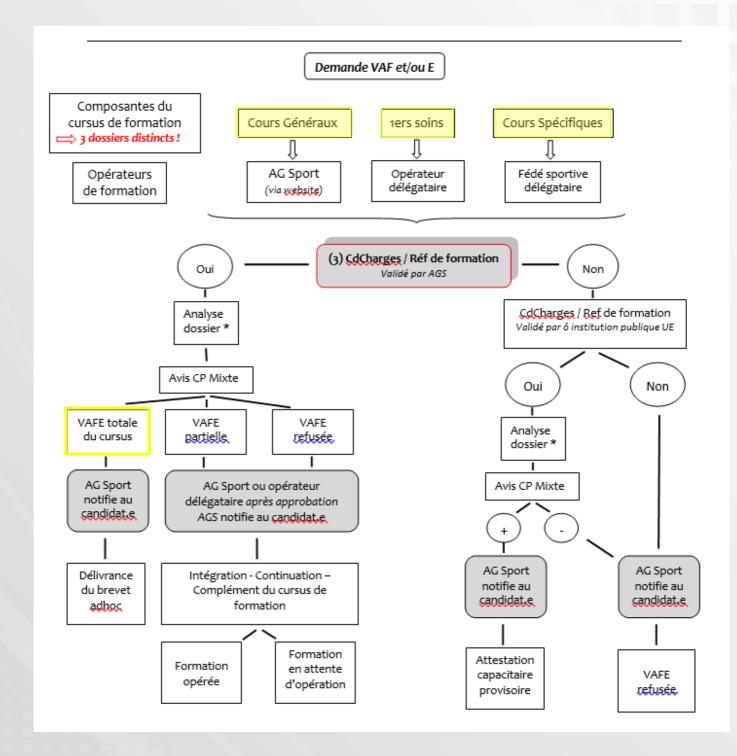
7.9.2 Cours spécifiques:

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis de Formation (VAF). Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Sans demande, aucune VAF ne peut être accordée.

7.10 <u>Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"</u>



^{*}Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")



^{**} Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme publique non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION »: DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / ... concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale du sport

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Service Formation des cadres sportifs (brevets)

Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00

tél 02/413 29 07

email: adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.



9 Annexes

9.1 Règlement de bonne conduite



FORMATION DES CADRES

REGLEMENT DE BONNE CONDUITE

Vous allez participer à une activité de Formation des Cadres de la FfG. En tant que candidat et futur encadrant, nous vous demandons de respecter <u>strictement</u> les règles de bonne conduite ci-dessous :

- La pratique gymnique nécessite une tenue adéquate (pas de jeans en salle).
- La tenue des candidats sera toujours décente pendant et en dehors des cours.
- Le port de la casquette ou du chapeau est interdit à l'intérieur des bâtiments.
- Le respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation est exigé à tout moment et est le gage d'une formation efficace et agréable.
- Il est demandé à chaque candidat une attitude et un langage corrects tant à l'égard des autres candidats qu'envers les formateurs et le personnel du Centre ADEPS.
- Les candidats logeant en internat respecteront le sommeil et le repos de tous.
- Les candidats sont seuls responsables de leurs effets personnels.
 En aucun cas la FfG ne pourra être tenue responsable de la dégradation ou du vol des effets personnels d'un candidat.
- La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans tous les lieux fréquentés (salle de sports, toilettes, chambres, vestiaires, couloirs, salle de restaurant et espaces extérieurs).
 - Les frais consécutifs à toute dégradation causée seront supportés par son ou ses auteurs.
- Il est strictement interdit de détenir et de consommer des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, dans l'enceinte du Centre ADEPS.
- Les candidats mineurs ne sont pas autorisés à quitter le Centre ADEPS durant toute la semaine de formation (sauf pour se rendre dans d'autres installations où les cours se déroulent)
- Une personne « ressource » de la FfG sera présente sur le site pendant toute la durée de la formation et disponible en cas d'urgence ou de problème.
 - Cette personne n'est en aucun cas responsable du comportement des candidats, même mineurs

Le bon déroulement et la réussite de la formation dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires.

Le non-respect de ce règlement de bonne conduite entraînera le renvoi immédiat du candidat sans recours ni remboursement.





REGLEMENT DE BONNE CONDUITE Pour les candidats mineurs

Je soussigné(e),
Père / Mère ou représentant légal de,
participant à la Formation des Cadres Moniteur Sportif GAF/GAM/GR/TR/ACRO/Pk qui se déroule du
Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »
Fait à le
REGLEMENT DE BONNE CONDUITE Pour les candidats majeurs
Pour les candidats majeurs
Pour les candidats majeurs Je soussigné(e), participant à la Formation des Cadres Moniteur Sportif GAF/GAM/GR/TR/ACRO/Pk qui se déroule du

9.2 Rapport de stage didactique et méthodologique

Discipline:			
Candidat			
Nom :		Prénom	:
Maître de stage			
Nom :	Prénom :		Niveau Adeps:

Date	Durée	Lieu	Signature du maître de stage

Carnet de stage : MS Educateur Séance d'observation (facultative)

S	Séance d'obse	rvation (faculta	ative)
	Maxim	num 10 heures	
Discipline:			Réf. :
Candidat			
Nom :		Prénom :	
Maître de stage			
Nom :	Prénom:		Niveau Adeps :
A remplir par le stagiaire : Description de l'organisation de stage, de l'attitude des gymnas		veau temporel et s	tructurel, de l'attitude du maître de
	•••••		
	•••••	•••••	
	••••••	•••••••	
		•••••	
		•••••	



	Carnet de stage : MS A remplir pour <u>chaque</u> s	
Discipline:		Réf. :
Candidat		
Nom :	Prér	iom :
Maître de stage		
Nom :	Prénom :	Niveau Adeps :
Informations générale	es	
Date	Durée	Séance n°
Informations sur les p	articipants	
Nombre	Age	Heures/semaine
Informations sur la sé	ance d'animation	·
Objectifs de la séance		
écuritaire du matériel		ite et de sécurité - Dessin du placement



Remarques, conclusions et actions correctives du maître de stage pour la séance suivante :	
Evaluation technique du maître de stage Très Bien – Bien – Satisfaisant – Insuffisant	
Evaluation pédagogique de maître de stage Très Bien – Bien – Satisfaisant – Insuffisant	
Date et signature du maître de sta	ge



Rapport de stage : MS Educateur A remplir à la fin des 40 heures de stages Discipline: Référence : Candidat Nom Prénom Maître de stage Prénom: Niveau Nom Adeps: A remplir par le maître de stage : Quels sont les objectifs atteints lors du stage : Quelles ont été les difficultés rencontrées lors du stage :



Quels sont mes points forts et mes points faibles :	L

Date et signature du stagiaire



Rapport de stage : MS E	ducateur - À remplir à 5 reprises lors du stage
Stagiaire:	Maître de stage :

A faire remplir par le maître de stage :

Critères													Ev	valuat	ion
	Date:		Date	:		Date	:		Date :			Cote	final	e	
Attitude générale du stagiaire															
- Est ponctuel et se présente 15' avant le début du cours.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
- Se présente en tenue sportive.	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α
- S'exprime avec correction et politesse.	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α
- Présente sa farde ponctuellement au maître de stage.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α
- Présente ses préparations de séance à l'avance.	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α
- Se documente sur le public à prendre en charge.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
- A une attitude dynamique et enthousiaste.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
L'échauffement				•						•					
- L'échauffement est global ensuite spécifique.	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α
- L'échauffement est progressif dans l'intensité.	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α
- L'échauffement comporte des exercices pour chaque partie du corps qui vont être sollicitées dans la séance.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
- L'échauffement comporte des exercices adaptés à chacun sans prolonger les temps d'attente entre les exercices.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
- L'échauffement est varié au niveau de la disposition dans la salle (en cercle, en circuit, sur agrès ou petit matériel,).	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
Situations d'apprentissage proposées par le stagiaire															
- Prévoit le matériel et l'organisation de la séance.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
- Prévoit les consignes de sécurité.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
- Propose des exercices en rapport avec l'objectif de la séance	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A
- Sécurise les exercices.	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α
- Prévoit suffisamment d'exercices.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α
Etirements et retour au calme															



20191211

- Garde du temps pour l'étirement et/ou un retour sur la pratique et l'attitude des pratiquants.	N-A	P-A	A												
Attitude du stagiaire dans la séance															
- Sait attirer l'attention du public (regroupe les participants, demande le silence).	N-A	P-A	A												
- Explique clairement les exercices, adapte son discours par rapport au public.	N-A	P-A	A												
- Montre les exercices de façon concise et efficace.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α
- Garde une présence dynamique et corrective pendant la séance.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α
- Est capable de garder une vision globale même lors de corrections individuelles.	N-A	P-A	A												
- Gère les débordements sans casser la dynamique de la séance.	N-A	P-A	A												
- Est logique dans la sanction et dans sa gradation.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α	N-A	P-A	Α
Attitude réflexive du stagiaire															
- Détecte les points forts et faibles de l'organisation.	N-A	P-A	A												
- Tient compte des conseils au niveau de la prise en main.	N-A	P-A	A	N-A	P-A	Α									
- Tient compte des conseils au niveau de l'échauffement.	N-A	P-A	A												
- Tient compte des conseils au niveau des exercices.	N-A	P-A	A												
- Tient compte des conseils au niveau des étirements.	N-A	P-A	Α												
Signature du stagiaire															

Légende : N-A = non acquis ; P-A = partiellement acquis ; A = acquis



Quels sont les points forts du stagiaire ?
Quels sont les points à améliorer ?
A quel niveau le stagiaire s'est-il amélioré ?

Evaluation finale du maître de stage

/ 20

Date et signature du Maître de Stage



20191211

148 / 148